57e ANNEE (6e SÉRIE) N° 19 20 MARS 1947

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

F.-M. CATHERINET
Ancien Supérieur du Grand Séminaire de Langres
Codirecteur

MA BIBLIOTHÈQUE SCRIPTURAIRE

C'est le courrier, déjà considérable, de nos lecteurs qui nous engage à écrire cet article. Leurs lettres demandent des renseignements d'ordre bibliographique, qui trahissent souvent les mêmes curiosités. Une réponse globale, et un peu élargie, leur rendra sans doute service.

Nous faisons devant eux une sorte de promenade bibliographique, nous arrêtant un peu plus, ici ou là, quand cela nous paraît utile et espérant éviter ainsi, dans une certaine mesure, la sécheresse qui est de règle dans le genre.

Voici les principes qui nous ont guidé :

a) nous en tenir, autant que possible, aux publications de langue française (France, Belgique et Suisse). — Il doit en résulter, normalement, une certaine fierté devant l'immense travail accompli parmi nous surtout pendant les 50 dernières années. — Nous ne minimisons pas pour autant celui qui s'est fait ailleurs : les catholiques allemands en particulier ont travaillé beaucoup : leur trois séries de commentaires (Bible de Bonn, Bible Herder, Bible Pustet) le montrent assez. Et parfois, pour combler nos lacunes, nous devrons faire appel à leurs publications. D'ailleurs nous renvoyons à pas mal de traductions françaises d'ouvrages étrangers, trop peu nombreuses encore. Et, bien entendu, nous n'oublions pas les ouvrages latins.

b) nous en tenir, autant que possible à des ouvrages catholiques. — Nous exceptons évidemment les ouvrages purement techniques où la mentalité protestante ou rationaliste des auteurs n'influe ni sur la méthode, ni sur les conclusions. Nous avons fait exception pour quelques ouvrages non techniques, dont la valeur est grande. Chaque fois nous en avons signalé l'origine : le fait de les nommer dans l'*Ami* n'implique pas qu'on donne *ipso facto* permission de les lire. Et du reste, les quelques mots de présentation par lesquels sont caractérisés brièvement les ouvrages ici mentionnés ne dispensent pas nos lecteurs de se référer aux recensions faites dans nos Bulletins et Chroniques, et dans lesquelles l'*Ami* a donné et donnera avec toutes les précisions et nuances voulues, son avis motivé sur les travaux concernant l'Ecriture Sainte.

c) nous en tenir, autant que possible, à un point de vue pratique. — On indiquera peu d'ouvrages trop spécialisés. Et, pour guider de plus près, on se permettra d'affecter d'un astérisque, ceux qui nous semblent les plus adaptés aux prêtres du ministère, réalisant ainsi une sorte de choix dans le choix [1].

I. La Bible en général

1. Introductions générales

Citons d'abord, à cause de sa vaste « compréhension » l'*Initiation biblique*, publiée sous la direction de A. Robert et A. Tricot * (Paris, Desclée et Cie, 1939) ; c'est une véritable « Somme » de 850 pages, assemblant des renseignements théologiques, littéraires, historiques, non seulement sur la Bible, mais sur les peuples voisins. Une 2e édition est en préparation, qui sera sur certains points une vraie refonte. On avait remarqué, à propos de la 1re, des lacunes (par ex., rien sur Gen. I-XI) qui seront sans doute comblées.

Le dessein de Dieu, de S. de Diétrich * (Neuchatel, Delachaux, 1945) est un petit livre de valeur ; il nous introduit au sens spirituel de la Bible et nous fait parcourir, en de trop brèves pages, les étapes de l'ascension religieuse d'Israël. L'auteur est protestante, mais cela ne se remarque pas trop dans son exposé, qu'un catholique peut utiliser.

R. Leconte, *Perspectives bibliques* (Paris, Casterman, 1946) réunit en un bref volume des conférences données à la Radio Vaticane, qui constituent pour le grand public une première initiation.

Il faut citer ici les Manuels qui introduisent à toute la Bible. Tâche difficile pour un seul individu ! Cheminant, *Précis d'introduction à la lecture et à l'étude des saintes Ecritures* * (2 vol., Paris, Blot, 1930) a une formule qui mérite d'être notée : il présente les livres bibliques dans leur cadre historique et insiste sur le progrès des idées en Israël ; sa manière synthétique et suggestive est très remarquable.

En France, nous avons deux manuels bibliques convenables. Celui de Renié, *Manuel d'Ecriture sainte* (6 vol., Lyon, Vitte, 1930 et s.) se recommande par l'ampleur de l'information et la clarté de l'exposé. — Celui de Lusseau-Collomb, *Manuel d'études bibliques* (5 t., dont 2, les 3e et 5e en 2 vol., Paris, Téqui, 1931-36) est une véritable encyclopédie, qui s'adresse aux prêtres plus encore qu'aux séminaristes ; la présentation flatte plus l'œil que celle de Renié ; les positions défendues sont les positions traditionnelles ; le tome sur S. Paul nous semble particulièrement réussi et tient presque lieu de commentaire. — Le *Manuel d'introduction à toutes les saintes Ecritures* de Cornély, s. j., - Merk, s. j. (2 vol., 2e éd., Paris, Lethielleux, 1930) se recommande par sa vaste érudition. — Des *Institu-*

[1] On nous excusera de n'avoir pas donné le prix de chaque ouvrage ; dans l'état actuel de l'édition et du change, le prix n'a de fixe que son instabilité.

tiones biblicæ scholis accommodatæ dont l'Institut biblique a entrepris la publication, n'ont paru jusqu'ici que le vol. I, *De S. scriptura in universum* (Rome, 3e éd., 1928) et 2 fascicules du vol. II.

2. Introduction théologique

Nous recommandons A. Goupil, s. j., *La règle de foi*, t. ii : *La sainte Ecriture* * (Paris, Paillard, 1936) ; on sait la manière de l'auteur : pour son « cours supérieur de religion », il utilise les meilleurs de ses devanciers (ici il s'inspire du P. Courtade, s. j., prof. à l'Institut cathol. de Paris). — Nous renvoyons aussi au traité du P. Bea, s. j., *De inspiratione S. Scripturæ, quæstiones historicæ et dogmaticæ* (Rome, Inst. bibl. 1930). Les théologiens soutiennent ordinairement aujourd'hui la théorie thomiste de l'inspiration, devant laquelle la théorie de Franzelin est en recul marqué.

3. Encyclopédies

Vigouroux, *Dictionnaire de la Bible*, (Paris, Letouzey, 1907-12, 5 vol.) continué par Pirot, puis A. Robert dans un *Supplément* qui s'annonce aussi volumineux que le Dictionnaire lui-même (*ibid.*, 1928, ss. : on en est, en 1947, à la lettre J). — Hagen, *Realia biblica, geographica, naturalia, archæologica* (Paris, Lethielleux, 1914) a évidemment vieilli sur bien des points. — On aimerait qu'en France existât l'équivalent de ce qu'a fait, chez les catholiques allemands, E. Kalt, *Biblisches Reallexicon* (2 vol., 4000 rubriques, Paderborn, 1931).

4. Concordances

La concordance monumentale de Dutripon, *Concordantiæ Bibliorum sacrorum* (7 éd., Paris, Bloud et Barral, 1876) est faite sur la Vulgate. C'est la meilleure, après celle de Peultier, Etienne et Gantois * s. j. (in-4, Paris, Lethielleux, 1897 ; encore en vente en 1939). — On a aussi la *Concordance manuelle* de De Raze, Lachaud et Flandrin * (20e éd., Paris, Gabalda, 1929).

5. Collections catholiques

En 1903, le P. Lagrange, o. p., lançait la coll. des « *Etudes bibliques* » qui comprend à ce jour environ 40 volumes, d'une haute tenue scientifique. — Le *Cursus scripturæ sacræ* (Paris, Lethielleux, 1884, et s.), commencé par Cornély, Knabenbauer et Hummelauer, s. j., est aujourd'hui continué par les soins de l'Institut biblique, de Rome ; il publie des commentaires en latin. — La *Bible* de Pirot * (Paris, Letouzey, 1935 et s.) doit comprendre 12 vol. de commentaires ; 6 ont paru ; texte latin à côté de la traduction française faite sur l'original, commentaire exégétique et théologique. Cette collection remplacera la *Bible* de Fillion (8 vol., Paris, Letouzey, 1888-1904) dont le commentaire est souvent « antiquatus ». — La coll. « *Verbum salutis* » * des PP. Jésuites (Paris, Beauchesne, 1924 et s.) ne concerne que le N. T. — A. Tricot vient de lancer la coll. « *Verbum Dei* » * (Tournai, Desclée et Cie, 1946 ss) qui comprendra 7 volumes, introduisant aux deux Testaments, l'Ancien étant donné en anthologie. Cette dernière collection s'adresse aux gens de culture moyenne. Les 2 volumes parus et qui ont A. Tricot pour auteur (*Vie de N.-S. J.-C.* ; *L'Eglise naissante*, de l'an 30 à l'an 100) font bien augurer de l'ensemble.

6. Revues

Nous n'avons pas en France de revue de vulgarisation biblique, comme celle que viennent de lancer les catholiques espagnols (*Cultura biblica*, mensuelle, 1944). — *Verbum Domini* est une revue de ce genre en latin (Rome, Institut biblique, depuis 1921, mensuelle). — La *Revue biblique internationale* (Paris, Gabalda), trimestrielle, a été fondée en 1892 par le P. Lagrange et continue, sous la direction de l'Ecole biblique de Jérusalem, sa publication qui fait honneur à la science française.

7. Traductions

Celle de Crampon * *La Sainte Bible*, revue déjà plusieurs fois et en cours de revision partielle, reste, pour l'ensemble de la Bible, la meilleure chez les catholiques (Tournai, Desclée et Cie). Il en existe une édition abrégée, dite *Bible des Jeunes*.

II. — Etude de l'Ancien Testament

1o Introduction à l'A. T.

A. Introductions générales

Nous avons en français, outre les manuels plus vastes déjà cités, deux précis : L. Dennefeld, *Introduction à l'A. T.* (Paris, Bloud et Gay, 1934), Mgr L. Hudal et J. Ziegler, *Précis d'introduction à l'A. T.* * (Mulhouse, Salvator, 1938, trad. Grandclaudon). Tous deux se recommandent par leur densité ; leurs positions sont de juste milieu.

Les catholiques étrangers ont mieux : F. E. Gigot, p. s. s., *Special introduction to the study of the O. T.* (2 vol., New-York, 1901) ; J. Nikel, *Grundriss der Einleitung in das A. T.* (Münster i. W., 1924).

B. Introductions spéciales

a) Canon. — L. Dennefeld, *Histoire des livres de l'A. T.* (Paris, Bloud et Gay, 1929), avec bibliographie.

b) Théologie. — La théologie de l'A. T. n'est pas exactement l'histoire de la religion. C'est ce deuxième aspect qui est traité chez nous par J. Touzard, *La religion d'Israël* * (dans le Manuel de Bricout, *Où en est l'histoire des religions*, Paris, Letouzey, 1911, t. ii, p. 5-158) et par J. Nikel, même titre (dans le manuel « *Christus* » de Huby-Rousselot, Paris, Beauchesne, 1912, p. 586-675). Le protestant A. Lods a donné, d'un point de vue évolutif, *La religion d'Israël* (Paris, Hachette, 1939) qu'on ne devra utiliser qu'avec grande prudence.

Une théologie de l'A. T. existe chez les catholiques de langue allemande depuis 1940 (P. Heinisch, *Theologie des A. T.*, Bonn). — On a aussi les monographies de Ceuppens, o. p., *De prophetiis messianicis in A. T.* (Rome, Angelicum, 1935) ; *De Deo uno* (id., 1938). — Le regretté P. Synave, o. p., avait annoncé chez Bloud et Gay une théologie de l'A. T., dont sa mort a arrêté l'exécution. On pourra, à peu près sans retouche, utiliser l'exposé systématique de L. Kœhler, *Theologie des A. T.* (protestant, Tübingen, 1936).

c) Histoire de l'exégèse. — L'essai de J. Coppens, *L'histoire critique de l'A. T.* (2e éd., Tournai, Casterman, 1941), est essentiel pour l'étude du mouvement critique contemporain. — Dans le Cahier no 28 de la « Nouvelle Journée » (Paris, Bloud et Gay, 1935) consacré à *L'œuvre exégétique et*

historique du R. P. Lagrange, on trouvera aussi bien des renseignements.

d) Utilisation. — J. Coppens, dans son opuscule : *Pour mieux comprendre et mieux enseigner l'histoire sainte de l'A. T.* (Tournai, Desclée, 1936) a posé le problème catéchistique. En France, nous avons pour l'enseignement élémentaire M. Bouvet, *Premières notions d'Histoire sainte* (Paris, de Gigord, 1932), dont le texte est un peu massif, et Quinet-Hénin, *Mon cours d'histoire sainte* (Paris, Tolra, 1935). qui ne se noie pas dans les détails. L'enseignement plus poussé a en mains M. Bouvet, *Histoire biblique* * (Paris, de Gigord, 1935) et Delmotte, *Histoire sainte* (Namur, 1934), illustrée d'après Rubens et bien au point comme exégèse. N'oublions pas non plus l'*Histoire sainte* des Frères des Ecoles chrétiennes (Paris, de Gigord, 2e édit., 1938) d'une disposition un peu scolaire, mais dont chaque chapitre est suivi de notes précieuses ; elle est l'œuvre du regretté M. Chaume, professeur au Gd. Sém. de Dijon. — A. Chometon, s. j., a donné pour les élèves du secondaire des extraits commentés de l'A. T. sous le titre : *Pages choisies tirées de la Bible* (Paris, de Gigord, 1936). — Au point de vue de la prédication, on consultera encore J. V. Bainvel, s. j., *Les contresens bibliques des prédicateurs* (3e éd., Paris, Lethielleux, 1924). — L'apologétique de l'A. T. est traitée par J. Coppens, dans le manuel « *Apologétique* » (encyclopédie Bloud et Gay, Paris, 1937, p. 1050-97). — Nous en voudra-t-on de signaler dans ce paragraphe la pièce de M. Connelly, *Verts pâturâges* (Paris, Desclée, 1936, trad. de B. de Menthon), qui, naïvement et profondément, expose le mouvement même de l'A. T.

2o Exégèse de l'A. T.

A. Le texte et son approche

a) Textes. — *La Biblia hebraïca* de R. Kittel (3e éd., Stuttgart, Priv. Würt. Bibelanstalt, 1937) est la meilleure édition critique ; elle est manuelle. — Pour les *Septante*, on se servira de l'édition manuelle de Rahlfs (id., 1935) ou de celle de Swete (3 vol., Cambridge, 1887, 91, 94).

b) Critique textuelle. — Vandervorst, *Introduction aux textes hébreu et grec de l'A. T.* (Malines, Dessain, 1935). Cet ouvrage se donne lui-même comme élémentaire.

c) Grammaires et dictionnaires. — Précieux opuscule de Dhorme sur les *Langues et écritures sémitiques* (Paris, Geuthner, 1930). — La *Grammaire hébraïque élémentaire* de Charles-Jean (Paris, Letouzey, 1943) ne convient pas qu'aux commençants. *La Grammaire du Grec biblique* d'Abel, o. p. (Paris, Gabalda, 1927) est faite pour l'Ancien et le Nouveau Testament. — Le *Dictionnaire hébreu-français* de Sander-Trenel (Paris, 1859) est toujours recherché. Le vieux *Dictionnaire hébreu-latin* de Gesenius (publié de 1829 à 1858) a été profondément remanié par Buhl (17e éd., Leipzig, 1921) et reste le meilleur, tant que F. Zorell, s. j., n'aura pas achevé le sien, *Lexicon hebraïcum et aramaïcum V. T.* (Rome, Institut Biblique, 1940, et s.). — Le *Dictionnaire manuel hébreu-latin*, par E. F. Léopold (Leipzig) convient aux débutants.

d) Rythmique. — E. Dhorme, *La poésie biblique* (Paris, Grasset, 1931) contient un peu de théorie, mais surtout une trentaine de textes traduits. — A. Condamin, s. j., *Poèmes de la Bible*, avec une introduction sur la strophique hébraïque (Paris, Beauchesne, 1933), dont le R. P. présente une théorie un peu rigide.

e) Apocryphes de l'A. T. — Nous n'avons ni en français ni en latin un « Corpus » de ces écrits. En Allemagne le catholique P. Riessler les a réunis sous le titre *Altjüdisches Schriftum ausserhalb der Bibel* (Augsbourg, 1928). — En français nous avons cependant la traduction des plus utiles : F. Martin, *Le Livre d'Hénoch* (Paris, Letouzey, 1906), si nécessaire pour saisir le sens de la littérature apocalyptique ; de même le monumental ouvrage de Mgr Gry, *Les Dires prophétiques d'Esdras* (IVe Esdras) 2 vol., Paris, Geuthner, 1938) ; E. Tisserant, *L'ascension d'Isaïe* (Paris, Letouzey, 1909) . J. Viteau, *Les Psaumes de Salomon* (id., 1911). — Voir aussi le *Dict. des apocryphes* (Encyclopédie théol. de Migne, t. xxiii-xxiv), qu'il faut bien se garder de mépriser.

B. Commentaires et études

a) Le Pentateuque. — A. Clamer doit en donner le commentaire complet dans la Bible de Pirot. Manquent encore *Genèse* et *Exode*, le reste ayant paru en 1940. — La législation du Pentateuque, étudiée de plus en plus à part, a donné lieu à une excellente monographie pour sa partie la plus ancienne : H. Cazelles, *Etudes sur le Code de l'alliance* (Paris, Letouzey, 1946). — Les 11 premiers chapitres de la Genèse sont rarement traités par les catholiques ; le P. Lagrange leur a consacré naguère un chapitre dans *La méthode historique* (Paris, Lecoffre, 1904, 2e éd.) sous le titre « L'histoire primitive » ; — Ceuppens, o. p., a étudié *Genèse I-III* (Paris, Desclée, 1946). C'est à ces mêmes chapitres que le P. Dubarle, o. p., a consacré les 20 premières pages de ses *Sages d'Israël* (Paris, édit. du Cerf, 1946) [2].

b) Les livres historiques. — Cette littérature, très diverse quant aux « genres littéraires », est utilisée dans les différentes histoires d'Israël que nous signalons p. 293. Un commentaire en sera donné aux t. iii (*Josué, Juges, Ruth, Samuel, Rois*), iv (*Paralipomènes, Esdras, Néhémie, Tobie, Judith, Esther*) et viii (*Macchabées*) de la Bible de Pirot. — Signalons Lagrange, *Le livre des Juges* (Paris, Gabalda, 1903) ; P. Dhorme, *Les livres de Samuel* (id., 1910) ; P. Joüon, s. j., *Ruth* (Rome, Inst. bibl., 1924). — On annonce pour un avenir indéterminé, dans la coll. des « Etudes bibliques » un *Rois* du P. R. de Vaux et un *Macchabées* du P. Abel. — On voit que c'est pour ce paragraphe comme pour le précédent que nous sommes, jusqu'ici, le moins bien pourvus. Il en est autrement pour les suivants.

c) La littérature prophétique. — L'excellente *Introduction à la lecture des prophètes* par J. Chaine * (Paris, Gabalda, 2e éd., 1946) donne le cadre historique dans lequel il faut lire le message des grands inspirés. — A. Lods dans *Les prophètes d'Israël et les débuts du judaïsme* (Paris, Presses universit., 1935) nous fait entrer à l'intérieur de ce message. Ce livre écrit par un protestant croyant, est une

[2] Nous ne faisons que mentionner cet ouvrage qui vient de paraître et que l'*Ami* étudiera.

esquisse de la montée spirituelle et morale d'Israël, jalonnée par ces hautes figures. On ne le lira qu'avec les réserves et permissions requises. — E. Tobac, *Les prophètes d'Israël* (2 vol., Lierre et Malines, 1919, 1921 ; manque *Daniel*) poursuivait à peu près le dessein de l'ouvrage de J. Chaine, avec une information plus massive et une netteté moindre dans les solutions. Après la mort de son maître, J. Coppens reprenait l'œuvre pour l'améliorer et l'achever : il n'a traité, à notre connaissance, que du prophétisme en général et des prophètes-orateurs (Malines, Dessain, 1932). — D. Buzy, *Les symboles de l'A. T.* (Paris, Gabalda, 1923) est une étude minutieuse des actions et visions symboliques des prophètes. — On attend avec impatience les t. vii et viii de la Bible de Pirot où L. Dennefeld et A. Coppens doivent traduire et commenter tous les prophètes. — On peut consulter encore : J. Touzard, *Le livre d'Amos* (Paris, Bloud, 1909) ; Brillet, *Isaïe* (1re partie) (Paris, Edit. du Cerf, 1944) ; et les trois articles de M. L. Dumeste, o. p., sur *Jérémie* parus dans la *Vie spirituelle* d'avril, mai et juillet 1938.

d) La littérature sapientiale. — Dom Duesberg, o. s. b., a donné sous le titre *Les scribes inspirés* (2 vol., Paris, Desclée, 1938-39) une très ample introduction à cette littérature. — A côté, E. Tobac, *Les cinq livres de Salomon* (Bruxelles, Vromant, 1926) paraît sec, mais plus aisément consultable. — Dubarle, o. p., vient de publier *Les sages d'Israël* (coll. « Lectio divina », Editions du Cerf, Paris, 1946). — Dans la collection « Témoins de Dieu » on trouve le *Job* de Steinman * (1946), petit livre vivant et ouvert. — L'*Ecclésiaste* de E. Podechard (Paris, Gabalda, 1912) est un très grand livre, dont s'est inspiré Buzy au t. vi de la Bible de Pirot. Ce tome contient les autres livres sapientiaux, à l'exception de *Job*, qui paraîtra au t. iv. — Le *De libris didacticis* de A. Vaccari, s. j. (Rome, Inst. bibl. 1929), se recommande par sa densité et son information.

e) La littérature lyrique. — Parmi les livres nombreux qui étudient le *Psautier*, outre Pannier (t. v de la Bible de Pirot), retenons les suivants. Mgr Weber, évêque de Strasbourg, *Le Psautier du Bréviaire romain, texte et commentaire* * (Paris, Desclée, 1937) : la coloration de chaque psaume est bien indiquée, l'auteur ayant utilisé les travaux de Gunkel sur les « genres littéraires » du Psautier. — A la différence de Weber, bref et portatif, J. Calès, s. j., *Le livre des Psaumes traduit et commenté* (2 vol. in-8, Paris, Beauchesne, 1935) est une somme : l'information est considérable, l'exploitation liturgique et pieuse suffisamment indiquée ; on rêverait parfois de solutions exégétiques plus ouvertes ; c'est, actuellement, le meilleur travail en français. — Le livre posthume de L. Desnoyers *, *Les Psaumes* (Paris, Desclée, 1935), outre une préface-synthèse suggestive, donne une traduction des psaumes, dans un style rythmé et volontiers archaïsant ; notes brèves. — L'ouvrage du P. Hugueny, o. p., *Le Psautier du Bréviaire*, donne le texte latin de la Vulgate, une traduction française sur l'hébreu et un commentaire pieux destiné à la méditation (4 vol., Bruxelles, 1927). — De Suisse (Editions de l'Abbaye de Saint-Maurice en Valais, 1944), nous est venue une traduction qui s'inspire tantôt de l'hébreu, tantôt de la Vulgate, faite par un Chartreux pour aider à une bonne et intelligente psalmodie ; son titre est *Le Psautier liturgique*. — Sur la nouvelle traduction faite à Rome par ordre de Pie XII, voir *Ami*, 28 nov. 1946, p. 97-101.

Quant au *Cantique des cantiques*, la théorie la meilleure qui en a été donnée chez les catholiques est sans doute celle de E. Tobac, *Les cinq livres de Salomon*, p. 110. En l'absence d'une meilleure étude, nous signalons celle de Buzy (Bible de Pirot, t. vi). Pour une étude basée sur une connaissance de l'hébreu, on recourra encore, malgré son allégorisme trop marqué, à Joüon, s. j., *Le Cantique des Cantiques*. Commentaire philologique et exégétique (Paris, Beauchesne, 1909).

3° Sciences auxiliaires

A. Géographie

a) Description des pays bibliques. — Mgr Legendre, avec *Le pays biblique* * (Paris, Bloud et Gay) a réussi un livre suffisamment technique qui ne soit pas un pensum. Le P. Abel, auteur d'une *Géographie de la Palestine* (2 vol., Paris, Gabalda, 1933, 1938), extrêmement savante, a bien voulu rédiger le *Guide bleu de Palestine* (Hachette, 1936). — Les ouvrages de V. Guérin, *Description géographique, historique et archéologique de la Palestine* (7 vol., Paris, 1868-80) représentent une observation directe du pays : ils sont attrayants. Les voyageurs de Palestine ont laissé souvent des relations : nous aimons beaucoup celles de M. Jullien, s. j., missionnaire à Beyrouth, *Sinaï et Syrie* (Lille, 1893) et de Mgr Landrieux *, *Aux pays du Christ* (Paris, Bonne Presse, 3e éd., 1909).

b) Atlas et vues. — L'*Atlas biblique* de Güthe (Leipzig, 1926) est le plus scientifique. Mgr Gramatica, *Atlas geographiæ biblicæ, addita brevi notitia regionum et locorum* (Bergomi, 1921) est suffisamment scientifique et d'une taille plus commode. L'*Ami* du 2-30 janv. 1947, p. 192, a dit le bien qu'il faut penser de L. Tellier, *Atlas historique de l'A. T.* * (Paris, Spes, 1945) ; c'est un guide pratique où toutes les étapes de l'histoire d'Israël se situent sur des cartes un peu simplifiées et animées par un jeu de flèches. — Des photographies de la Palestine sont données dans le splendide album en hélio du P. Doncœur, *Sur les routes du Christ* (Paris, éd. de l'Orante, 1945).

B. Histoire

a) Histoire générale. — Il faut pouvoir mettre l'histoire d'Israël dans un cadre plus vaste. La vulgarisation de L. Homo, *Histoire d'Orient* (Paris, Fayard, 1945) rendra service. L'ouvrage nous conduit jusqu'en 330 av. J.-C. — Ensuite, on pourrait prendre P. Jouguet, *L'impérialisme macédonien et l'hellénisation de l'Orient* (Paris, Presses universitaires, 1926) qui va d'Alexandre au Christ. — A. Moret, *Histoire de l'Orient* (dans l'*Histoire générale* de Glotz, Paris, Presses universit., 2e éd., 1941), s'arrête à la date de 539 av. J.-C. ; donne une bibliographie raisonnée de 15 pages. Cet ouvrage est à utiliser avec quelque précaution pour ce qui est de l'histoire religieuse d'Israël. — L'histoire du Proche Orient n'a pas encore toutes ses lignes bien fixées : la découverte des Hittites il il y a 30 ans, celle que l'on fait maintenant des Hourrites nécessitent des mises au point. C'est

pourquoi les livres les plus récents sont à utiliser. — Pour la préhistoire, même observation. On pourra consulter V. Gordon Childe, *L'Orient préhistorique* (Paris, Payot, 1935, traduct. E. J. Lévy).

b) Histoire d'Israël. — La meilleure chez les catholiques est G. Ricciotti * (Paris, Picard, 2 vol., 1938-39, traduct. Auvray). Daniel-Rops, *Histoire sainte : le peuple de la Bible* (Paris, Fayard, 1942), l'a utilisée largement. Son ouvrage est une bonne vulgarisation pour le grand public. Nous ne prétendons pas qu'il soit sans défauts. Parfois l'auteur semble mieux connaître l'histoire des nations voisines que celle d'Israël ; parfois il se perd dans les dédales d'une apologétique douteuse ; mais il a écrit avec un véritable sens religieux. Le même auteur, d'une plume encore plus alerte et de façon plus décantée a écrit une *Histoire sainte de mes filleuls*, qui réjouira petits et grands (Paris, La Colombe, 1946). — L. Desnoyers, p. s. s., *Histoire du peuple hébreu* (3 vol., Paris, Picard, 1930) va des Juges à Salomon ; l'auteur a voulu recommencer Renan d'un point de vue catholique ; style attrayant ; information large. Quel malheur qu'une mort prématurée nous ait privés d'un tel travailleur ! — Nous nous permettons de signaler A. Causse, *Du groupe ethnique à la communauté religieuse* (Paris, Alcan, 1937, 2e éd., 1947) ; cet auteur protestant a donné là un essai d'histoire sociologique qu'un catholique utilisera avec précaution, mais où il trouvera nombre de suggestions.

c) Archéologie. — Les manuels d'archéologie biblique ont pour objet la restitution de la civilisation d'Israël, à partir des monuments et documents. L'archéologie fait état des découvertes et s'attache à l'étude des institutions. — C'est un petit chef-d'œuvre que le *Précis d'archéologie biblique* de A. G. Barrois * (Paris, Bloud et Gay, 1935) dont l'auteur a développé une partie seulement dans son *Manuel d'archéol. bibl.* (Paris, Picard, t. I, 1939). — On le complètera par l'article fondamental de L. Hennequin, *Fouilles et champs de fouilles en Palestine* (Dict. Bible, *Supplém.*, t. III, 1938, c. 318-524). — Quant à l'aspect institutionnel, on le trouvera dans Fr. Buhl, *La société israëlite d'après l'A. T.* (Paris, Lethielleux, 1904, trad. B. de Cintré) et dans Bertholet, *La civilisation d'Israël* (Paris, Payot, 1929, trad. Marty) ; ce dernier ouvrage ne doit être utilisé qu'avec précaution.

d) Comparatisme. — P. Dhorme a publié en 1907 (Paris, Gabalda) un *Choix de textes religieux assyro-babyloniens* toujours utile. P. Tresson prépare un choix parallèle de textes égyptiens. Le gros travail de Charles-Jean, *Le milieu biblique avant J.-C.* (3 vol., Paris, Geuthner, 1922, 1923, 1936) n'est pas toujours de première main, mais rendra de grands services. Nous avons du même, *La Bible et les récits babyloniens* (Paris, Grasset, 1933). — Les textes de Ras Schamrâ n'ont pas encore été réunis en « corpus » ; on peut se reporter à l'étude qu'en a faite R. de Langhe, *Les textes de R. S. et leurs apports à l'histoire des origines du peuple hébreu* (Bruges, Beyaert, 1939).

f) Histoire des religions. — Le livre capital est celui d'A. Erman, *La religion des Egyptiens* (Paris, Payot, 1937, trad. Wild, avec préface de l'abbé Drioton). — Les religions de l'Ancien Orient sont étudiées par E. Dhorme (Babylonie, Assyrie) et par R. Dussaud (Hittites, Hourrites, Phéniciens, Syriens) dans le vol. II de « *Mana* » (Paris, Presses universitaires, 1945).

III. — Etude du Nouveau Testament

1o Le Nouveau Testament en général

A. Le texte et son approche

a) Deux bonnes éditions critiques scolaires, celle d'A. Merk, s. j. * (5e éd., Rome, Institut Biblique, 1944) et celle de Nestle * (10e éd., Stuttgart, Privilegierte Würtemb. Bibelanstalt, 1930), la première présentant un apparat critique plus lisible. Toutes deux ont en regard les textes grec et latin.

b) Concordance manuelle de O. Schmœller, *Handkonkordanz zum griechischen Neuen Testament* (7e éd., Stuttgart, même firme, 1939).

c) Traductions. — Le P. Buzy * s'est attaqué seul à tout le N. T. (Paris, l'Ecole, 1937) : traduction de lecture agréable ; à diffuser.

d) *L'initiation à la critique textuelle néotestamentaire* de L. Vaganay (Paris, Bloud et Gay, 1934) est un de ces livres qui donnent plus qu'ils ne promettent.

e) *Grammaire grecque du N. T.* (Paris, de Gigord, 1933) par Dom Botte, o. s. b. Une centaine de pages précises, faisant suite à la grammaire classique de E. Ragon.

f)Le dictionnaire de F. Zorell *, s. j., *Lexicon græcum Novi-Testamenti* (2e éd., Paris, Lethielleux, 1931) donne de nombreuses références et peut souvent tenir lieu de concordance grecque du N. T.

g) Les Apocryphes du N. T. — Nous n'avons ni en français, ni en latin un « Corpus » de ces écrits extracanoniques dont la lecture peut être utile. Il faut recourir pour cela à l'allemand : E. Hennecke, *Neutestamentliche Apocryphen* (2e éd., Tübingen, 1924), où à l'anglais : M. Rh. James, *The apocryphal N. T. being the apocryphal Gospels, Acts, Epistles and Apocalypses*, with other narratives and fragments newly translated (Oxford, Clarendon, 1924). — En français on consultera le vieux *Dictionnaire des Apocryphes* de Brunet (Encyclopédie théologique de Migne, t. XXIII-XXIV) ; les *Evangiles apocryphes*, traduits par C. Michel et P. Peeters (2 éd., Paris, Picard, 1924) ; le *Protévangile de Jacques*, traduit par E. Amann (Paris, Letouzey, 1910) ; les *Actes de Paul et les lettres apocryphes*, traduits par L. Vouaux (Paris, id., 1913) ; les *Actes de Pierre*, traduits par le même (Paris, id., 1922) ; et surtout le travail exhaustif de L. Vaganay sur *l'Evangile de Pierre* (Paris, Gabalda, 1930).

B. Introduction aux livres du N. T.

a) Introductions générales. — Outre les introductions à toute la Bible citées plus haut, on signalera E. Jacquier, *Histoire des livres du N. T.* (4 vol., Paris, Gabalda, 1903-8), où le point de vue est purement critique. Les renseignements accumulés donnent à ce travail quelque chose d'indigeste et il faut rompre une rude écorce pour rencontrer le fruit. — Toute autre est l'impression laissée par la lecture de A. Puech, *Histoire de la littérature grecque chrétienne*, t. I, *Le nouveau Testament* (Paris, Les Belles Lettres, 1928) : le point de vue est littéraire ; les solutions apportées aux questions sont généralement celles de juste milieu ; aucun encombrement de vaine érudition ; un style at-

trayant. Quelques formules mal sonnantes, devront être corrigées et le seront aisément. — Le *Précis d'introduction au N. T.* de l'abbé C. SCHAEFER (trad. Grandclaudon, Mulhouse, Salvator, 1939), va à l'essentiel.

b) Théologie. — En français, une seule complète, LEMONNYER, o. p., *Théologie du N. T.* * (Paris, Bloud et Gay, 1928). Excellent, mais un peu court.

c) Canon. — LAGRANGE a donné une *Histoire ancienne du canon du N. T.* (Paris, Gabalda, 1933).

d) Histoire de l'exégèse. — On trouvera beaucoup de renseignements anciens dans VIGOUROUX, *Les Livres Saints et la critique rationaliste* (5 vol., 5e éd., Paris, 1901) ainsi que dans FILLION, p. s. s., *Les étapes du rationalisme dans ses attaques contre l'Evangile* (2e éd., Paris, 1911). — Pendant la guerre 1914-18, le P. LAGRANGE a donné à l'Institut catholique de Paris dix leçons réunies en volume sous le titre *Le sens du christianisme d'après l'exégèse allemande* (Paris, Gabalda, 1918). Le livre est un peu combattif. — Dans *Aspects nouveaux du problème de l'Eglise* (Fribourg, Lyon, 1942) son disciple le P. BRAUN, o. p., marque les étapes de la redécouverte de l'Eglise par l'exégèse protestante récente.

e) Le monde à l'époque néotestamentaire. — L'ouvrage essentiel reste toujours E. SCHÜRER, *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi* (3e et 4e éd., Leipzig, 1898-1901) qui n'a pas été traduit en français. — L'ouvrage catholique correspondant est dû à J. FELTEN, prof. de théologie à Bonn, *Neutestamentliche Zeitgeschichte* (2e éd., Regensburg, 1925) ; on en a une traduction italienne par L. BONGIOANNI, *Storia dei tempi del N. T.* (4 vol., Turin, Societa editrice internazionale, 1914). — FESTUGIÈRE et FABRE ont étudié *Le monde gréco-romain au temps de N.-S.* * (2 vol., Bloud et Gay, 1935) : seuls des maîtres pouvaient tenter une œuvre d'aussi haute vulgarisation. On en dira autant de F. CUMONT, *Les religions orientales dans le paganisme romain* (4e éd., Paris, Geuthner, 1929), d'une écriture moins dense. — VIGOUROUX, *Le N. T. et les découvertes archéologiques* (2e éd., Paris, Berche et Tralin, 1896), rend toujours service. — Les belles études du P. LAGRANGE sur *Le Messianisme chez les Juifs* (Paris, Gabalda, 1909) et *Le Judaïsme avant J.-C.* (id. 1931) sont de première importance pour situer exactement le fait chrétien.

2° Etude des Evangiles

A. LE TEXTE ET SON APPROCHE

a) Traductions. — P. JOÜON, s. j., *L'Evangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ* (« Verbum salutis », v, Paris, Beauchesne, 3e éd., 1930) : traduction originale, personnelle, tenant compte du substrat sémitique, contient des notes succinctes philologiques et exégétiques. — On se souviendra que celle de F. de LAMENNAIS, *Les Evangiles* (trad. nouvelle avec des notes et des réflexions à la fin de chaque chapitre), est à l'Index (décret du 17. VIII. 1846), ainsi que celle de H. LASSERRE, *Les saints évangiles*, trad. nouvelle (décret du 19. XII. 1887).

b) Harmonies. — Ce procédé, en honneur depuis Tatien, consiste à donner un exposé suivi de la vie et des enseignements de J.-C., en prenant son bien dans les 4 textes. C'est donc une construction et, déjà, une vie de Jésus. Son caractère pratique et son excellente traduction sur le grec (encore que les inversions à la manière de Loisy y soient trop fréquentes) recommandent *L'Evangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, de M. LEPIN, p. s. s. (St-Etienne, 1931). M. COLLOMB, *Les saints Evangiles* (Limoges, 1938), a le mérite d'une meilleure présentation et d'une illustration artistique. Qualités de même ordre chez VANDENABEELE, *Le saint Evangile* (Limoges, édit. Mellottée) qui, lancé en 1919, vient d'atteindre son 975e mille.

c) Synopses. — La plus pratique est celle de LAGRANGE-LAVERGNE, *Synopse des quatre Evangiles* * (Paris, Gabalda, 1927, et s.), traduction française de la *Synopse grecque* de LAGRANGE, parue en Espagne, en édition de luxe, en 1926. Elle met en tête de file S. Luc, mêle S. Jean aux Synoptiques et ne cite pas de variantes. C'est la seule synopse grecque catholique récente. — Celle de A. HUCK, *Synopse des trois premiers Evangiles*, avec, en appendice, les parallèles johanniques (7e éd., Tübingen, 1928) a un apparat plus scientifique et, par une disposition typographique ingénieuse, rend les comparaisons de textes aisées. — *Synopse latine* de A. CAMERLYNCK (3e éd., Bruges, Beyaert, 1921). — On trouve parfois la *Synopse évangélique* de J. BRUNEAU (Paris, Lecoffre, 1901) : les notes en sont brèves ; le texte adopté est celui de Le Maistre de Sacy, rajeuni, modifié et assez souvent corrigé. — On annonce une synopse française de E. LÉVESQUE.

B. INTRODUCTIONS AUX ÉVANGILES

a) Littéraire. — HUBY, *L'Evangile et les évangiles* * (2e éd., Paris, Beauchesne, 1940) est un petit chef-d'œuvre, qui donne la physionomie propre de chacun de nos documents. L'auteur a résumé son livre dans « *Le Christ* » (Encyclopédie Bloud et Gay, 1935, p. 144-202).

b) Historiques. — On donne ici des études qui restituent le « milieu » de Jésus aux points de vue historique, social, culturel et géographique. Elles sont plus spécialement introductives aux Evangiles que celles signalées p. 293. — L'ouvrage de E. STAPFER, *La Palestine au temps de J.-C.* (Paris, 1892) est classique et de lecture agréable. Il a été plus ou moins résumé par H. LESÊTRE, *La clef des Evangiles* * (12e éd., Paris, Lethielleux, 1902) qu'on a appelé justement le « Bædeker des Evangiles ». — On consultera également l'ouvrage, malheureusement inachevé, du P. SCHWALM, o. p., *La vie privée du peuple juif au temps de J.-C.* (Paris, Gabalda, 1910), qui s'inspire des méthodes de Le Play dans ses observations sociologiques. — J. BONSIRVEN, s. j., *Les idées juives au temps de N.-S.* (Paris, Bloud et Gay, 1934) étudie le milieu religieux et intellectuel qui est à l'arrière plan des évangiles On sait le rôle important qu'y joue le parti pharisien. TRAVERS HERFORD a tenté d'écrire sympathiquement, trop peut-être, leur histoire : *Les Pharisiens* (trad. Moyse, Paris, Payot, 1928). Dom H. DUESBERG, *Le roi Hérode* et autres essais (Maredsous, 1932) l'a tenté à son tour, avec le brio qu'on lui connaît. — G. DALMAN, *Les itinéraires de Jésus* (trad. Marty, Paris, Payot, 1930) nous entraîne sur les routes où chemina le Sauveur. Le P. H. VINCENT, o. p., dont l'érudition archéologique est notoire, a réuni deux articles du *Correspondant* sous le titre

L'authenticité des Lieux saints * (Paris, Gabalda, 1932) : en un style accessible, il nous promène de la grotte de Bethléem aux sanctuaires de Galilée, en s'arrêtant pieusement aux localisations hiérosolymitaines.

c) Critiques et apologétiques. — Le livre du P. de GRANDMAISON, s. j., *Jésus-Christ : sa personne, son message, ses preuves* * est un travail d'ensemble de grande valeur (2 vol., Paris, Beauchesne, 1928). Dans la petite édition en un volume (Paris, Beauchesne, 1930), l'attention n'est pas arrêtée par les notes savantes, la bibliographie et les articles insérés dans la trame primitive. Cette édition « abrégée » correspond à peu près à l'esquisse parue, dès 1924 dans le *Dictionnaire apologétique* de d'Alès. On y trouvera des études sur les sources de la vie de Jésus, sur son milieu, son message, sa personne et ses miracles. Un amour discrètement vibrant inspire cet ouvrage et lui donne, outre sa valeur scientifique, le sens d'un témoignage. — L'encyclopédie « *Le Christ* » de BARDY et TRICOT, déjà citée (Bloud et Gay, 1935) est aussi une véritalbe mine, mais aux filons de valeur inégale. — Nous recommandons H. FELDER, o. m. cap., *Jésus de Nazareth* * (trad. de l'allemand, St-Maurice-en-Valais, 1938) : c'est de la bonne apologétique, appuyée sur une science exégétique sûre, mais sans étalage. Noter, que la « personnalité » de Jésus, étudiée d'un point de vue psychologique, fait l'objet d'un chapitre remarquable. — Même veine chez K. ADAM, *Jésus le Christ* (trad. Ricard, Mulhouse, 1934). — F. M. BRAUN, o. p., *Où en est le problème de Jésus ?* (Bruxelles, 1932) expose et réfute les positions des critiques récents : c'est un travail de déblaiement. — Avec BUYSSE, *Jésus devant la critique* (Bruges, 1925), le public visé est plus primaire et la ligne pédagogique plus appuyée. D'ailleurs les livres d'apologétique, qui ont pour but de poursuivre les erreurs du jour, vieillissent vite, comme les erreurs qu'ils aident à dépister et à dépasser. Le livre de LEPIN, *Le problème de Jésus* (Paris, Grasset, 1936) s'en prend à Loisy et Guignebert. Dans l'abondante littérature provoquée par le premier de ces auteurs, il faut citer, comme nettement émergeant, les travaux du même Lepin : *L'origine du quatrième Ev.*, Paris, 1907 ; *La valeur historique du quatrième Ev.*, 2 vol., Paris, 1910. — D'un point de vue purement informatif on se reportera, pour la question johannique, à Ph. H. MENOUD, *L'Evang. de Jean d'après les recherches récentes* (Neuchatel, 1944). Les *Six leçons sur les Evangiles* de P. BATTIFOL (Paris, Gabalda, 1907) constituent une rapide introduction critique ; la question synoptique y a été pensée en fonction de la théorie critique régnante ; sur ce point précis on recevra avec intérêt les travaux que semblent préparer L. Cerfaux et L. Vaganay. En attendant, se reporter à l'opuscule suggestif de J. M. VOSTÉ, o. p., *De Synopticorum mutua relatione et dependentia* (Rome, Angelicum, 1928).

C. COMMENTAIRES

a) Exégèse littérale. — MALDONAT, s. j. reste de premier ordre pour les Evangiles comme son contemporain ESTIUS pour S. Paul ; ses *Commentarii in IV Evangelistas* ont été publiés plus ou moins retouchés, à Pont-à-Mousson, en 1596, après sa mort et ont souvent été réédités. — On aura avantage à posséder un commentaire assez récent des évangiles. Celui de la Bible de Pirot (t. IX et X, 1935 : BUZY, PIROT, MARCHAL, BRAUN *) nous semble le plus commode, à cause de la disposition typographique (notes courant sous le texte). Dans la collection « Verbum salutis », le texte et le commentaire se succèdent en pleine page : le *S. Marc* de J. HUBY, s. j., est le meilleur des quatre. ROSE a commenté les 3 *Synoptiques* (3 vol., Paris, Bloud, 1904) de manière sobre, allant à l'essentiel. Trop peu connus sont les petits commentaires de *S. Marc*, par LAGRANGE (Paris, Gabalda, 1922) et de *S. Luc* par LAVERGNE (id., 1932) : ils se donnent comme un abrégé pour le grand public, des gros travaux du P. Lagrange (id., 1910 ; 1921) ; ce dernier, a aussi écrit de grands commentaires de *S. Matthieu* (id., 1922) et de *S. Jean* (id. 1925). On a du P. CALMES un commentaire de ce dernier (id., 1904) qu'il a lui-même résumé (id., 1905).

b) Paraphrase et exploitation. — Il faut citer surtout S. Augustin, *Tractatus in Johannem* (124 « traités» prêchés vers 416 ; P. L. XXXV, trad. franç. dans l'édit. Vivès, t. IX) ; S. Thomas d'Aquin, *Somme théol.*, III^a, qu. 27 à 59 (édition de la Revue des Jeunes et trad. de Synave, sous le titre « *Vie de Jésus* », 4 vol., 1927-31).

Nombreuses exploitations modernes, spirituelles ou oratoires, parmi lesquelles on relève, comme les meilleures : BOSSUET, *Méditations sur l'Evangile* * (édition pratique : Paris, Garnier, s. d.) ; MESCHLER, s. j., dont les *Méditations sur la vie de N.-S. J.-C.* (trad. Mazoyer, 3 vol., Paris, Lethielleux, 1892) restent précieuses ; DEHAUT, *L'Evang. expliqué, défendu, médité*, ou exposition exégétique, apologétique et homilétique de la vie de N.-S. J.-C. d'ap. l'harmonie des 4 Evang. (2^e éd., 4 tomes, Paris, Lethielleux, 1884) ; G. HOORNAERT, s. j., *A propos de l'Evangile* (6^e éd., Museum Lessianum, 1941) qui propose de manière suggestive, des points de spiritualité évangélique ; Mgr LANDRIEUX, *Courtes gloses sur les évang. du dimanche* * (10^e éd., Paris, Beauchesne, 1926) si utiles pour la prédication et écrites par l'auteur de *Aux pays du Christ ;* son *Jésus dans l'Evangile* (Marseille, Publiroc, 1922) est de la même veine, pieuse et savante. — LETOUSEY, *L'Evangile règle de vie* * (Paris, Desclée, 1936) est né lentement d'un commerce assidu avec les textes ; c'est une véritable expérience spirituelle que l'auteur nous invite à faire comme lui. — R. GUARDINI, *Le Seigneur*, méditations sur la personne et la vie de J.-C. * (2 vol., Paris, Alsatia, 1946) nous paraît une œuvre remarquable de solide spiritualité.

D. VIE DE JÉSUS

a) D'allure plus scientifique. — Celle de Mgr LE CAMUS (1883 ; 7^e éd., 3 vol., Paris, Oudin, 1907) reste d'une réelle valeur. Celle de FOUARD (1880 ; 14^e éd., 2 vol., Paris, Gabalda, 1903) est d'une lecture toujours attachante, à cause de sa piété pénétrante ; au point de vue scientifique, on lui reprochera sa tendance à l'harmonisation, qui est vraiment trop étalée dans la *Vie de N.-S. J.-C.* de FILLION (3 vol., Paris, Letouzey, 1922). — Nous avons trois bons exposés récents : LAGRANGE, *L'Evangile de J.-C.* * (Paris, Gabalda, 1928) ; LEBRETON, s. j., *La vie et l'enseignement de J.-C. N.-S.* * (2 vol., Paris, Beauchesne, 1930) et PRAT, s. j., *Jésus-Christ, sa vie, sa doctrine, son œuvre* *

(2 vol., Paris, Beauchesne, 1933). Le premier est comme la synthèse des grands travaux évangéliques du P. Lagrange : dans ces 650 pages, la science et la piété vont de pair. A notre avis, c'est le maître-livre. Celui du P. Lebreton s'inquiète moins de faire revivre un milieu que de pénétrer l'âme du Christ. Celui du P. Prat est d'allure plus professorale et, comme tel, paraît plus facile à consulter.

b) Vulgarisation. — F. Willam, *La vie de Jésus dans le pays et le peuple d'Israël* (Mulhouse, Salvator, 1934) est précieux : sa belle illustration photographique, ses notes sur le milieu palestinien, en font un instrument de choix pour la préparation des catéchismes et cercles d'études. Sa *Vie de Marie, mère de Jésus* (id. 1938) a les mêmes caractères. — L. Cristiani, *Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur* (3 vol., Lyon, 1933) a eu un succès mérité : ton alerte et chaleureux, informations puisées aux bonnes sources, notes plus savantes en appendice ; c'est un beau et bon livre. — *Le Jésus en son temps* de Daniel-Rops (Paris, Fayard, 1945) constitue une étude capable, elle aussi, d'atteindre efficacement le grand public. — *L'Histoire du Christ* de G. Papini (trad. franç., Paris, Payot, 1923) a été écrite par un converti, venant du socialisme, et saisi par les accents sociaux de l'Evangile ; c'est le témoignage d'une âme vibrante qui donne le goût du Christ. — La *Vie de Jésus* de F. Mauriac (Paris, Flammarion, 1936) campe un Christ un peu violent ; mais n'a-t-on pas parfois tendance à affadir le Christ et sa parole ?

c) Non catholiques. — On peut signaler le *Jésus de Nazareth* de Klausner, professeur à l'Université hébraïque de Jérusalem (trad. française revue par l'auteur, Paris, Payot, 1934), car, en dépit de ses erreurs, elle témoigne de cette réelle sympathie qu'a notée Bonsirven dans son ouvrage *Les Juifs et Jésus* (Paris, 1937). Quant à la *Vie de Jésus* de Renan (1863), elle appartient à... la littérature.

E. Points spéciaux

a) Psychologie du Christ. — Mgr Chollet, *La psychologie du Christ* (Paris, Lethielleux, 1903). — M. Meschler, s. j., *Jésus, quelques traits de la physionomie morale de Jésus* * (trad. franç., Paris, Beauchesne, 1920) montre Jésus dans ses relations humaines ; opuscule plein de pénétration. Il faut en dire autant de celui de G. Brillet, *Propos d'Evangile : Jésus parmi les hommes* (Paris, Desclée, 1936). — Garzend, *Cet homme qui a nom Jésus* (Paris, 1940).

b) Enseignements du Christ. — Buzy, *Les paraboles* * (coll. « Verbum salutis », Beauchesne, 1932) : livre excellent, un peu diffus peut-être, mais très convaincant. — Celui de J. Pirot, *Allégories et paraboles de J.-C.* (Marseille, 1943) est très suggestif. — Battifol, *L'enseignement de Jésus* (Paris, Bloud, 1905) et J. Bonsirven, *Les enseignements de J.-C.* (Paris, Beauchesne, 1946) essaient l'un et l'autre une synthèse : elle est plus linéaire chez le premier, plus touffue chez le second. — J. Huby, *Le discours de Jésus après la Cène* (Paris, Beauchesne, 1932) est à la fois de l'exégèse et de la méditation. — Lagrange, *La morale de l'Evangile* (Paris, Grasset, 1931) se présente comme une réfutation d'A. Bayet qui attaquait l'unité de la morale évangélique. — R. Thibaud, s. j., *Le sens des paroles du Christ* (Paris, Desclée, 1940) est un essai original pour restituer le sens plénier des paroles du Christ, à l'aide de ces impondérables que les textes ne livrent ordinairement pas.

c) Actions du Christ. — Le seul livre d'ensemble que nous ayons, en français, sur les miracles est celui de Fillion, *Les miracles de N.-S.* (2 vol., Paris, Lethielleux, 1909). — A compléter par Allo, o. p., *Le scandale de Jésus* (Paris, Grasset, 1927) où la question des miracles est bien posée devant les objections plus récentes.

3° Etude de Saint Paul

A. Vies de saint Paul

F. Prat, s. j., *Saint-Paul* * (Paris, Gabalda, 1922). L'auteur a eu raison de penser qu'un dessin sobre, à lignes précises, rend parfois mieux une physionomie que le portrait le plus détaillé ; cette biographie est désormais classique. — Celle de A. Tricot, *Saint Paul, apôtre des Gentils* * (Paris, Bloud et Gay, 1927) est bonne également. — Le littérateur E. Bauman, a donné lui aussi un *Saint Paul* (Paris, Grasset, 1925) après avoir refait le périple de ses voyages : il en est résulté une biographie colorée et fervente ; une édition de demi-luxe (id., 1928) contient une série d'illustrations qui donnent des éléments d'une iconographie de l'apôtre. — Le petit livre de P. Clérissac, o. p., *De Saint Paul à Jésus-Christ* (Paris, Plon, 1899), dont on annonce la réédition, esquisse la psychologie de l'apôtre, sur laquelle on trouvera également des renseignements dans les deux volumes, un peu faciles, du chanoine H. Morice, *La vie mystique de saint Paul* (2e éd., Paris, Téqui, 1932-3). Le P. Allo, o. p., dans son *Paul, apôtre de Jésus-Christ* * (Paris, Ed. du Cerf, 1943), touche aussi à cette question, mais son opuscule est plus large et introduit réellement à l'œuvre littéraire de l'apôtre. Pour bien connaître le milieu où se déroula l'activité missionnaire de S. Paul, les trois volumes de Fouard, *S. Pierre, S. Paul et ses missions, S. Paul et ses dernières années* (Paris, Lecoffre, 1887, 1892 et 1897 ; nombreuses rééditions) restent des livres de fond.

B. Le texte et son approche

a) Traductions. — On avait jusqu'à présent celle de Lemonnyer, *Saint-Paul, traduit et annoté* * (Marseille, Publiroc, 1922), sérieuse, mais légèrement paraphrasée. E. Osty, prof. à l'Institut catholique de Paris, vient de publier une *Traduction* nouvelle * (Paris, éditions Siloé, 1945) qui semble être appelée à devenir classique. Elle rend le mouvement et la fougue du style paulinien, et nous semble plus proche du texte que celle de M. Goguel, protestant ; elle est accompagnée de notes concises, d'un ton décisif. Une ample préface situe bien S. Paul. Un esprit tatillon, comme l'ont parfois les exégètes, trouvera que telle donnée de cette préface est plus ou moins contredite dans les explications (comparer pp. XVIII et 242 ; pp. XII et 123).

b) Morceaux choisis. — L'abbé C. Roffat, *Saint Paul vous parle* (Paris, Spes, 1937) a réuni et commenté les plus belles pages des épîtres, données dans la traduction Lemonnyer ; le recueil est adressé aux jeunes de l'A. C. Il suit l'ordre chronologique.

c) Esquisse de psychologie littéraire. — Un petit livre de grande valeur risque d'être passé inaperçu,

celui de G. Thils, prof. au Gd. Sém. de Malines, *Pour mieux comprendre S. Paul* * (3e éd., Paris, Desclée, 1942). Il analyse le génie oratoire de l'apôtre : son sens de la formule bien frappée, son goût de l'antithèse, son procédé d'exposition concentrique, sa logique verbale, ses traits de rhétorique. Autant d'aperçus suggestifs qui font mieux entrer dans le génie paulinien.

C. La théologie et la spiritualité pauliniennes

a) Exposés généraux. — Prat, s. j., *La théologie de Saint Paul* * (2e vol., Paris, Beauchesne, 12e éd., 1924-5) est le livre de base ; sa première partie est une étude analytique de chaque épître ; la seconde partie donne, en synthèse, les lignes maîtresses du paulinisme. — Auprès de Prat, F. Amiot, p. s. s., *L'enseignement de saint Paul* * (2 vol., Paris, Gabalda, 4e édit., 1946), est une étude moins approfondie, mais plus didactique.

b) Points particuliers. — L. Cerfaux, *La théologie de l'Eglise suivant S. Paul* (Paris, Editions du Cerf, 1942) est un un grand ouvrage, un peu dur à lire, qui replace l'Eglise au centre de la théologie paulinienne. — La christologie est traitée dans l'opuscule de E. Lévesque, *Comment Paul prouve la divinité de J.-C.* (Paris, Beauchesne, 1920). — J. A. Eschlimann a étudié *La prière dans S. Paul* (Lyon, Bosc, 1934) et L. Bouvet, *L'ascèse dans S. Paul* (Lyon, Librairie du Sacré-Cœur, 1936). — La théologie paulinienne ne se sépare guère de sa spiritualité dont elle est une mise en formules. Aussi lira-t-on Duperray, *Le Christ dans la vie chrétienne d'après saint Paul* * (Paris, Gabalda, 1928) ; c'est une thèse de théologie qui a été mûrie en captivité pendant la guerre 1914-18 : elle étudie l'intuition fondamentale de Paul, l' « In Christo ». A sa lecture, on peut vraiment recevoir le premier choc. La petite plaquette du P. Monnier, s. j., *La vie chrétienne dans S. Paul* (Paris, Ed. du Cerf, 1936) n'est guère qu'une présentation ordonnée et suggestive des textes pauliniens.

D. Commentaires

a) Parmi les commentaires anciens, il faut citer, S. Jean Chrysostome, dont on a plus de 250 homélies sur les Ep. de S. Paul, prêchées à Antioche ou Constantinople ; celles sur *l'Ep. aux Romains* sont les plus remarquables. On trouvera ces homélies dans l'édition Montfaucon, t. ix, x et xi. Les *Commentaria in omnes Beati Pauli epistolas* d'Estius (Van Est, mort en 1613, prof. à Douai, et appelé par Benoit XIV le « Doctor fundatissimus ») ont été publiés en 1613 et souvent réédités. L'exégèse littérale est pénétrante ; quelques réserves sont à faire pour les questions de grâce et de prédestination.

b) Commentaires récents complets. — Outre Osty, qu'on a déjà caractérisé, il faut nommer Lemonnyer, o. p., *Les Epîtres de S. Paul* (2 vol., Paris, Bloud, 1905), aux notes très brèves mais pleines ; Dom Delatte, o. s. b., *Les épîtres de S. Paul* replacées dans le milieu historique des Actes des Apôtres * (2 vol., Esschen, 1924-5) donne une exégèse religieuse, sans appuyer trop sur le côté scientifique. C'est délibérément sous l'aspect de « méditations intimes » qu'un groupe de prêtres a abordé l'étude des épîtres : ils se cachent sous le pseudonyme de Ch. Polloi (2 vol., Tournai, Desclée, 1936).

c) Commentaires contemporains plus minutieux. — J. Huby a donné dans la coll. « Verbum salutis » *l'Epître aux Romains* * (Paris, Beauchesne, 1940), la *1re aux Corinthiens* * (id., 1946) et les *Epîtres de la captivité* (id., 1936). Son commentaire de « *Romains* » est d'une grande limpidité. — G. Gesslin a fait, en 1924, de *l'Epître aux Romains*, un commentaire de valeur, en dépit de la méthode un peu systématique dont il aime à user dans la présentation des écrits néotestamentaires (chez l'auteur, à Sées, Orne). — C. Toussaint, *Epîtres de S. Paul, leçons d'exégèse* (2 vol., Beauchesne, 1910, 1913) est bon ; manquent les Epîtres de la captivité et les Pastorales. Ces dernières sont commentées par G. Bardy dans le tome xii de la Bible de Pirot * (1938). D. Buzy y a traité les *Epîtres aux Thessaloniciens*, pour lesquelles nous avons également Vosté, *In epist. ad Thessalonicenses* (Paris, Gabalda, 1917). Vient de paraître le volume sur *l'Epître aux Galates* et les *Epîtres aux Thessaloniciens* par Amiot dans la coll. « Verbum salutis ». — Dans la coll. des « Etudes Bibliques », Lagrange a donné : *Galates* (3e éd., 1926) et *Romains* (3e éd., 1922) et Allo les deux épîtres aux *Corinthiens* (1935, 1937). — Sur *l'Epître aux Hébreux*, on a le commentaire de J. Bonsirven (« Verbum salutis », 1943), qui n'a malheureusement pas utilisé l'article éclairant de L. Vaganay sur la structure de cet écrit (dans *Mémorial Lagrange*, Paris, 1940, p. 269-277).

4° Les autres livres néo-testamentaires

A. Les actes des apôtres

Deux bons commentaires accessibles : celui de Boudou * (coll. « Verbum salutis », 1933), qui se lit comme un roman et celui de Rose (Bloud, 1905) plus rapide. Nous n'osons renvoyer à celui d'E. Jacquier (coll. des « Etudes bibliques », Paris, Gabalda, 1926) dont le caractère massif (822 p.) laisse déjà pressentir l'importance. On annonce dans la Bible de Pirot (t. xi) un commentaire de Renié, s. m. — Précieux opuscule de L. Cerfaux, *La communauté apostolique* (Edit. du Cerf, Paris, 1943) qui traite des douze premiers chapitres des Actes. — On trouvera des données nombreuses sur l'expansion de l'Eglise au 1er siècle dans J. Lebreton et J. Zeiller, *L'Eglise primitive* (coll. Fliche et Martin, Bloud et Gay, 1941). — Sur la critique des Actes, voir L. Pirot, *Les Actes des apôtres et la Commission biblique* (Paris, Beauchesne, 1919), et l'article du même dans Dict. de la Bible, *Suppl.*

B. Les épitres catholiques

Quatre excellents commentaires catholiques. Celui de Mgr Charue * (Bible de Pirot, xii, 1938) ; celui de Th. Calmes (Paris, Bloud, 1907), très sobre, celui de A. Camerlynck, *Commentarius in Epistolas catholicas* (Bruges, Beyaert, 5e éd., 1909) ; et celui de J. Chaine (où manque cependant la *Prima Petri*) : *L'Epître de S. Jacques* (coll. des « Etudes bibliques », Paris, Gabalda, 1927), *Les Epîtres catholiques* (id., 1939). Les commentaires de J. Chaine sont fouillés.

Sur S. Pierre, on consultera avec intérêt C. Fouard, *S. Pierre et les premières années du christianisme* (14e éd., Paris, Gabalda, 1927) ; G. Thils, *L'enseignement de S. Pierre* (Paris, Gabalda, 1943) ; Holzmeister, *Vita Sancti S. Petri Ap.*, et *Commenta-*

rius in Ep. SS. Petri et Judæ (Paris, Lethielleux, 1936), et AIGRAIN, *S. Pierre* (Paris, Spes, 1938).

C. L'APOCALYPSE

Récemment le P. Huby présentait dans « *Construire* » (1944, p. 80-100) sous le titre *Apocalypse et histoire*, les deux tendances qui se font jour chez les commentateurs catholiques récents de ce livre difficile. Les uns ont les yeux constamment fixés sur l'histoire romaine de Néron à Domitien, comme si elle était inscrite en filigrane au travers de l'Apocalypse (sauf évidemment pour les visions qu'ils regardent comme prophétiques : victoire sur Rome et description de la fin des temps). Les autres, sans se détacher complètement de cette histoire, élargissent la portée des symboles pour les appliquer à des réalités qui dépassent immensément le cadre de cette fin du premier siècle. — Cette deuxième tendance se trouve dans le commentaire du P. ALLO, o. p., coll. des « Etudes bibliques », 3e éd., Paris, Gabalda, 1933) ; dans celui du P. LAVERGNE, o. p., qui résume le précédent (Paris, Gabalda, 1930) et dans l'étude du P. FÉRET, o. p., *L'Apoc. de saint Jean, vision chrétienne de l'histoire* (Paris, Corréa, 1943). — La première tendance, à laquelle le P. Huby donne sa préférence, est représentée dans le commentaire de la Bible de Pirot (t. XII).

A. GELIN, p. s. s.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Que veut dire exactement l'épithète « dialectique », dans l'expression « matérialisme dialectique » ?

R. — On fait, une étrange confusion quand on attribue au communisme le matérialisme... disons « classique » qui se définirait par la réduction de tout le réel à la matière : tout ce qui existe est matière. Le matérialisme « historique et dialectique » de Marx, dépendant de la philosophie hégélienne va plus loin encore, si l'on peut dire, dans la négation. La matière même n'existe pas, n'a pas ce minimum d'activité que serait l'existence. Elle est passivité pure. Il n'existe aucun absolu, rien qui subsiste, rien qui dure, mais uniquement des forces matérielles en lutte qui ne se figeront jamais en rien qui puisse durer. Tout est contradiction qui tend à se dissiper par la lutte. C'est ce qu'il appelle matérialisme « historique » ou « dialectique », par opposition au matérialisme « dogmatique » ou « contemplatif » qui prétend prendre la matière comme objet de connaissance.

Naturellement, le spirituel n'a pas davantage d'existence ; mais, produit des forces matérielles, il peut devenir pour elles un organe puissant d'action sur les hommes. L'homme n'a d'existence que dans et par l'action, matérielle bien sûr, par laquelle il se transforme. Il existera d'autant plus que son action matérielle sera plus puissante. Il est travail, se crée et se transforme lui-même sans cesse par son travail. Aussi l'humanité change-t-elle sans cesse, toute grande œuvre historique étant une véritable dénaturation de l'homme. Et qu'on ne parle pas de contradiction, car le marxisme est évolutionnisme intégral ; il n'y a donc pas de vérité, mais des exigences d'action. Connaître n'est rien, agir est tout.

Sans être sûr d'avoir satisfait notre correspondant, nous sommes sûr, du moins, d'avoir déjà dépassé sa question. Il nous reste à le renvoyer, s'il en a le goût, à une excellente plaquette anonyme où il trouvera un exposé complet de la philosophie du marxisme : XXX. *Connaître le communisme*. (Haumont, éditeur).

M. N.

Q. — Un syndicaliste chrétien a soutenu devant moi que le « *Paternalisme* » est condamné par les Encycliques ? Est-ce vrai ? — J'ai l'impression du contraire, croyant avoir pour ma façon de voir le Bon Sens et l'Histoire. — Qu'en pense l'*Ami ?*

R. — Le Paternalisme condamné par les encycliques ? Pas, à notre connaissance. Pourtant, le bon sens et l'histoire ne suffiraient sans doute pas, bien qu'ils y aident, à fournir les éléments d'un jugement *prudent*.

D'abord, entendons-nous bien sur les mots. On pourrait définir le paternalisme : l'organisation et le développement par le patron de toutes les institutions propres à améliorer les conditions de vie des ouvriers. Un patron est maître chez lui et n'entend partager son autorité avec personne. Il estime que ses sentiments humains, et même chrétiens feront plus pour le bonheur de ses ouvriers et employés que des contrats passés d'égal à égal avec un syndicat ouvrier, dont il ne connaît pas... ou dont il connaît trop la direction et l'esprit. A-t-il raison ?

Il est impossible de répondre pertinemment, si l'on ne se rappelle en quelles conditions le prolétariat est né et s'est développé, en même temps que la grande industrie, au XIXe siècle. Qu'on lise sur ce sujet, les pages si documentées, si judicieuses du P. Berteloot, s. j. : *Vers la collaboration des classes en France* (*Correspondant :* 10 juillet 1929, p. 32 et sq.) ou bien les *Simples réflexions sur la psychologie patronale et ouvrière* de M. P. Bayart (*Chronique sociale de France :* avril 1929, p. 241 et sq.). Le premier montre le développement parallèle des entreprises *personnelles*, souvent héréditaires, et des entreprises *sociétaires*, où la direction, séparée de la propriété et du capital, se dépersonnalisait de plus en plus. Dans les premières a pu se maintenir pendant un certain temps un « patronage » digne de ce nom, bienfaisant, parfaitement compris et accepté de ses bénéficiaires. Dans les autres, de type purement administratif, les rapports personnels, humains, se raréfiaient jusqu'à disparaître. Or ce dernier type l'a de plus en plus nettement emporté, et, sous l'influence néfaste du *libéralisme économique*, pour le malheur de la société tout entière, une « concurrence effrénée » a fini par créer un état économique et social qui imposait « un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires » (*Rerum Novarum*).

La réaction était inévitable. Malheureusement nous n'osâmes ou ne sûmes pas en prendre la direction, le grand nombre restant sourd aux cris d'alarme que jetaient des chrétiens clairvoyants,

depuis Charles de Montalembert jusqu'à Albert de Mun. Et les socialistes travaillaient. Leur effort aboutit à une organisation de plus en plus vaste de la masse ouvrière, et par un travail patient, méthodique, à l'élaboration d'une législation sociale de plus en plus développée.

« Mais aussi, disons-le — (ne serait-ce que pour éviter dans l'avenir, et même dans le présent, les méprises commises dans le passé), — tout cet effort constructif ne s'est-il pas fait le plus souvent *contre* les résistances du Patronat et du monde conservateur ? L'histoire de la législation du travail n'est-elle pas toute remplie des échos de leurs gémissements et de leurs plaintes ? Il n'est, pour ainsi dire, aucun des progrès réalisés, au moins avant la guerre (1914) qui, à les entendre, n'aurait dû amener, à brève échéance, la ruine de l'industrie. Ici encore, je le sais bien, (car, enfin, soyons justes), il est, après tout, naturel que le chef d'entreprise s'émeuve des répercussions immédiates que telle ou telle mesure législative est susceptible d'entraîner dans son prix de revient, qu'il s'inquiète de l'inconnue ainsi introduite du dehors, dans ses calculs. Mais tout en faisant la part aussi large que l'on voudra à ces préoccupations légitimes, ne croyez-vous pas que l'homme d'affaires aurait envisagé d'un autre œil, avec un autre esprit, ces réformes nécessaires, s'il avait bien voulu précisément chercher auprès de l'homme d'études une philosophie plus exacte du régime économique moderne et des causes profondes auxquelles répondait tout ce mouvement législatif et social ? Que de fautes de tactique auraient été évitées ? Et aussi que de querelles superflues ? » (P. Bayart, *loc. cit.*, p. 250, 251).

Etait-il possible que la mentalité revendicative et l'esprit de classe (qui n'est pas nécessairement l'esprit de lutte de classes, mais qui peut facilement y conduire) restâssent confinés dans le milieu malsain qui en facilita l'éclosion ? Ils en sortirent, en tout cas. « Dans les régions et les professions où l'on n'a constaté aucun changement objectif ; là où entre patrons et ouvriers les contacts ont été maintenus ; là où les premiers ont gardé la manière vraiment paternelle et où les seconds sont restés en nombre très restreint, un phénomène de contagion psychologique s'est produit qui a favorisé les exigences manifestées dans la mentalité ouvrière de la grande industrie. Or, parmi ces exigences, il y a celle d'une plus grande indépendance et d'une plus grande liberté. « Nous les mettrons dans la laine s'il le faut, nous disait un patron familial, mais ce sera dans la nôtre ». Ce patron très généreux, mais trop « protectionniste », oubliait que la plupart des ouvriers préfèrent vivre dans le coton, pourvu que ce soit dans le leur. Tel est le double phénomène dont la considération s'impose à qui veut interpréter avec équité les jugements parfois émis sur les prétentions d'un certain « paternalisme » qu'on nomme ironiquement « de droit divin ». (Berteloot, *loc. cit.*, p. 36).

Nous en sommes là. Ce sont des faits, navrants sans doute, mais qu'il faut bien se garder de méconnaître, contre lesquels il serait tout à fait vain de s'insurger. « On ne discute pas avec les faits, cela ne leur fait rien » disait Euripide.

Il s'est rencontré un grand chrétien, authentique patron, qui a tiré de ces faits un enseignement et payé d'exemple. Son biographe, le P. Guitton, a bien dégagé ce caractère de l'œuvre de Léon Harmel dans un opuscule fort instructif : *Léon Harmel et l'initiative ouvrière* (Spes). Laissons-lui la parole.

« Deux méthodes se trouvaient en présence. L'une n'acceptant qu'à regret le fait de l'émancipation ouvrière, si même elle ne s'y refusait pas entièrement, voulait travailler au bien du peuple comme par le dehors, presque sans son aide, par des œuvres où il aurait surtout à recevoir. Grâce au dévouement des classes que l'on appelait « dirigeantes », elle prétendait aller ainsi à la conquête du peuple. L'autre méthode, s'inclinant résolument devant des aspirations populaires que la doctrine évangélique ne condamne pas, estimait qu'il existe, en fait, beaucoup moins des classes sociales « dirigeantes » que des « dirigeants » dans chaque classe sociale. Et persuadée qu'il appartient à l'Eglise, suivant le mot du P. Ventura, de « baptiser la démocratie, cette héroïne sauvage », elle ambitionnait de ne pas abandonner aux seuls socialistes la tâche, délicate mais nécessaire, de contribuer, pour toute la part qui peut être légitime, à l'ascension d'une élite ouvrière. Par la création d'associations multiples fournissant des occasions de responsabilités, elle voulait, en suscitant des initiatives proportionnées aux capacités de chacun, aider cette élite à s'élever — c'est-à-dire à monter — moralement et religieusement, pour aller ensuite porter ses convictions à ses frères de travail. Pour caractériser ces deux méthodes, on a dit parfois : méthode d'autorité, méthode de liberté » (*loc. cit.*, p. 12, 13).

Après avoir montré comment Léon Harmel savait allier les deux, respecter l'autonomie de l'ouvrier sans rien sacrifier de son autorité patronale, l'auteur cite quelques mots de lui qui traduisent fort bien sa pensée.

« Le bien de l'ouvrier par l'ouvrier et avec lui, autant que possible jamais sans lui, et à plus forte raison jamais malgré lui... Quand le patron veut diriger les affaires de ses ouvriers, il se trompe : il ne recueille le plus souvent que l'ingratitude... Il fallait que la population ouvrière fût appelée à prendre sa part légitime d'initiative, de responsabilité et d'activité dans son ascension morale, dans la gestion de ses affaires, et dans l'organisation de sa vie professionnelle » (*ibid.*, p. 27, 42).

Ce sont là des évidences tellement aveuglantes qu'un homme qui n'a rien d'un révolutionnaire, M. de Fels, a pu écrire avec une franchise presque brutale :

« Ni la philanthropie, ni la bienfaisance, ni la charité, puisque charité il y a, ne feront avancer d'un pas la question ouvrière et corporative... L'intensité de sa haine s'accroît à proportion de ses sujets de gratitude. La psychologie des ouvriers doit figurer telle qu'elle est, et non typifiée à l'aide de fictions et de légendes, dans une juste appréciation des difficultés que présente la solution du problème corporatif » (*Vers la paix sociale ;* dans *Revue de Paris*, 10 avril 1928).

C'est ce qu'on pourrait appeler la condamnation du paternalisme par les faits.

* *

Qu'en pense l'Eglise ? A notre connaissance, le texte qui va le plus directement « *ad rem* » se trouve dans la lettre de la S. C. du Concile à Mgr Liénart, évêque de Lille (5 juin 1929) [1]. On en sait l'occasion. Le *Consortium* du Textile de Roubaix-Tourcoing avait saisi la S. C. d'un conflit qui l'opposait aux Syndicats chrétiens de la région. Dépassant l'objet du litige, le *Consortium* opposait son action bienfaisante en faveur des ouvriers, aux torts prétendus des syndicats. Après de « multiples et attentives recherches », la S. C. porte son jugement. Sans nier qu'il y ait eu, du côté des syndicats, « quelques erreurs de tactique » et des

[1] Voir le texte dans l'*Ami*, 1929, p. 616-619.

« expressions qui ne sont pas de tout point conformes à la doctrine catholique », venant à l'exament des griefs formulés, elle déclare que « ...d'après les preuves recueillies, certaines allégations sont exagérées ; d'autres, les plus graves, qui attribuent aux syndicats un esprit marxiste et un socialisme d'Etat, sont entièrement dépourvues de fondement et injustes ». Mais elle ne s'en tient pas là. « Passant à ce qui concerne directement les industriels du *Consortium*, la S. C. a pris connaissance avec un vif plaisir de tout ce que le *Consortium* a fait pour le soulagement de la misère des ouvriers, ainsi que des magnifiques œuvres de bienfaisance patronale qu'il a déjà organisées, spécialement par le développement des Allocations familiales, œuvre de haute charité en même temps que de justice sociale. Cependant, s'adressant à des catholiques, la S. C. ne peut pas ne pas les inviter à réfléchir que, dans la question entre industriels et ouvriers, pour maintenir la concorde et une paix durable, il ne suffit pas de faire appel à des « solidarités professionnelles » et de multiplier les œuvres de bienfaisance inspirées par une philanthropie purement humaine. La vraie concorde et la véritable paix ne peuvent s'obtenir que par l'adhésion de tous aux principes lumineux de la morale chrétienne »

La suite du jugement ne serait pas sans intérêt, mais sortirait du cadre de cette consultation.

Le moins qu'on en puisse conclure est que les méthodes paternalistes, sans être, certes, réprouvées par l'Eglise, dans la mesure où elles s'inspirèrent de la justice et de la charité, ne lui paraissent pas suffisantes au rétablissement de la paix sociale. D'autre part, la S. C. rappelle les nombreux encouragements prodigués par l'Eglise aux syndicats chrétiens, entre autres la *Lettre* au chanoine Mury dans laquelle Benoît XV exprime son désir de « voir faciliter l'accès des syndicats vraiment professionnels, et se répandre, sur toute l'étendue du territoire français de puissants syndicats animés de l'esprit chrétien, rassemblant en de vastes organisations générales, fraternellement associés, travailleurs et travailleuses des diverses professions. Il sait bien qu'en formulant ces encouragements, il sert tout ensemble, avec les intérêts les plus sacrés de la classe ouvrière, ceux de la paix sociale... et aussi ceux de la noble nation française ».

La route à suivre nous est ainsi nettement tracée, et le cardinal Saliège le savait quand il évoquait, dans sa cathédrale, « l'ouvrier majeur, qui ne veut pas être tenu en tutelle par l'Etat ou par le corporatisme, l'ouvrier majeur qui veut être lui-même l'artisan de ses destinées, qui n'accepte ni la tyrannie, ni l'anarchie, ni la violence, ni l'incurie. Retenez cette date : 1944. Le monde ouvrier a atteint sa majorité. Par lui-même, il est capable de réaliser ses légitimes volontés. Il ne souffrira plus d'être trompé. Il veut voir clair... Augmenter les responsabilités de l'homme, le rendre capable de les assumer, de les porter, de les dominer, voilà le véritable humanisme. C'est dans cette ligne que peut et doit se faire l'unité ». (Toulouse, 3 sept. 1944. Dans : *Un évêque français sous l'occupation*. p. 134, 135).

Et, sans doute, il ne suffit pas toujours d'être arrivé à la majorité pour être capable de se conduire sans faire de faux pas. La classe ouvrière n'a pas été, comme et autant qu'elle eût pu et dû l'être, préparée aux responsabilités qu'elle doit assumer. Quelqu'un proposera-t-il sérieusement de la remettre en tutelle ? Nous avons des syndicats d'inspiration chrétienne. Ils ne sont pas infaillibles, certes, et peuvent encore commettre des « erreurs de tactique ». Réfléchissons, pourtant, avant de leur jeter la première pierre. La meilleure manière de les améliorer n'est-elle pas encore de gagner leur sympathie en leur en témoignant de la confiance, de leur apporter cet appui, discret sans doute, mais efficace, qu'ils n'ont pas rencontré partout également, mais qui, généralisé, les rendrait certainement plus accessibles à d'amicales suggestions ? Au reste, n'oublions pas, et l'Eglise l'a bien souvent rappelé, (voir Mgr Guerry : *L'Action catholique*, p. 383) que dans les questions purement économiques, ils agissent sous leur propre responsabilité : c'en est assez pour prévenir des ingérences indues qui seraient à bon droit repoussées. L'hostilité violente et perfide qu'ils rencontrent de la part des communistes n'est-elle pas encore, à sa manière, et du moins à nos yeux, une excellente recommandation ? Et n'y a-t-il plus rien à retenir des instructions que notre épiscopat unanime, nous adressait aux jours sombres de 1936 ? Elles n'ont pas été rapportées et le danger n'est pas écarté.

M. N.

Q. — Mme X. a obtenu de Rome la déclaration que son mariage était nul *ab initio* par défaut de consentement. — Elle s'est remariée à l'Eglise.

Dans la suite, elle déclare à un prêtre que son premier mariage a été annulé en cour de Rome, parce qu'elle avait payé de faux témoins, lesquels affirmaient que la veille de son mariage elle avait déclaré céder à la violente pression de son père, mais que son *oui* extérieur serait un *non* intérieur.

Donc, devant l'Eglise elle a contracté un nouveau mariage légitime. Devant Dieu, c'est le premier qui reste valide. Peut-on lui donner un autre conseil que de faire connaître à ses juges romains son odieux mensonge, et de s'en remettre à leur jugement ?

R. — Nous dirons en premier lieu, que, avertis par l'expérience, et non par délicatesse d'épiderme, nous n'aimons pas ces expressions : « a obtenu de Rome..., annulé en cour de Rome... » et autres de même genre. Elles cachent ordinairement une fausseté, et on les emploie surtout quand on veut faire croire, sans qu'il n'en soit rien, qu'un mariage a été déclaré nul.

Mais, dans l'espèce, nous supposons que notre correspondant s'est enquis de la vérité des affirmations, et qu'il sait ce qui en est.

La déclaration en nullité d'un mariage n'est véritablement efficace qu'après plusieurs jugements. Il faut deux jugements conformes, c'est-à-dire affirmant tous deux qu'un mariage est nul, pour que les prétendus conjoints puissent contracter, chacun de leur côté, un nouveau mariage religieux. Si, des deux jugements, l'un a été pour la validité, et l'autre pour la nullité, il y a lieu à un troisième jugement, départageant, rendu, comme du reste le second, sur appel, soit, et suivant le cas, du demandeur ou du défenseur du lien. Le second jugement peut être rendu par Rome, en l'espèce par le S. Tribunal de la Rote. Il peut aussi émaner de

l'officialité métropolitaine, conformément au can. 1594, § 1, ou de l'officialité spécialement choisie par le métropolitain, ou l'archevêque sans suffragants, pour recevoir les appels des jugements de son officialité propre, suivant le même canon, §§ 2 et 3.

Mais le premier jugement est à peu près toujours porté par l'officialité épiscopale, soit du lieu de la célébration du mariage, soit du domicile du défendeur, ou du demandeur s'il est seul catholique, can. 1964. Nous disons *à peu près toujours*, car il peut arriver que le S. Tribunal de la Rote, tribunal ordinairement d'appel, rende un jugement de première instance, can. 1919, § 2. Cela arrive parfois, dans le rare cas, par exemple, où les témoins appartenant à un monde cosmopolite, il est plus facile, ou bien d'entendre à Rome tous les témoignages, ou bien de les centraliser en ce lieu après des commissions rogatoires. C'est assez difficile à obtenir, mais on connait des causes notoires qui se sont passées ainsi. Cette procédure insolite s'obtient, soit en vertu d'un acte papal, sous forme de *motu proprio*, soit surtout, à la demande des parties, par commission du Supr. Tribunal de la Signature Apostolique. Can. 1603, § 2.

Mais, même dans ces conjonctures, le mariage n'est pas *annulé en cour de Rome*. Il est déclaré nul, après au moins un appel, par le dernier jugement d'appel, qui parfois a lieu à Rome : toujours quand il y a trois jugements.

Méfions-nous donc, très généralement, de ces formules qui veulent faire accepter une façade, et dissimuler, sous un voile éclatant, le scandale d'un divorce suivi d'une union purement civile. Nous pourrions citer des exemples typiques, et qui ne seraient pas tirés de l'histoire de familles de mécréants.

Ceci dit, pour mettre nos lecteurs en garde contre des expressions généralement introductrices de mensonges, venons au cas précis.

Il y a donc eu, dans l'espèce, un jugement, sinon deux, sinon trois — pour autant que la chose nous paraisse extraordinaire — obtenu grâce à une subornation de témoins. Ce n'est pas un fait rare que la *tentative* de la subornation de témoins, et que la subornation même. Tous ceux, qui, à un titre quelconque, on fait partie des tribunaux ecclésiastiques, le savent. Ils savent aussi que l'un des rôles, précisément, du président du tribunal et du défenseur du lien, est de découvrir cette subornation. Il nous étonnerait bien, s'il y avait un seul Official, ou président de tribunal, ou un seul défenseur du lien, qui ne pût inscrire à son tableau de chasse quelque gibier de ce genre. Et cette dernière considération — de même que la précédente, relative aux formules employées — nous conduirait à nous demander si le cas qui nous est proposé est bien réellement arrivé, ou si c'est simplement ce que nous appelons, dans le style de l'Ecole, *un cas de conscience*... Qu'une chose aussi énorme, en effet, que la subornation de plusieurs témoins, puisse tromper, dans des tribunaux ecclésiastiques, quatre personnages, nous *pouvons* l'admettre, mais sept, ou dix, ou davantage encore...

Mais passons outre. Il est évident que si un jugement est rendu sous l'influence de témoins qui ont affirmé la fausse existence d'un empêchement dirimant, ce jugement est inique, au sens du droit, et doit être cassé et anéanti.

Il a été rendu, il existe. Non frappé d'appel, comme c'est le cas, il a pris les allures, et l'effet, — mais cela seulement, cf. can. 1989, parce que c'est une cause matrimoniale dont il s'agit, cf. can. 1987, et qui, comme telle intéresse l'état des personnes, can. 1903, — d'un jugement définitif. Can. 1987. Il faut une procédure régulière pour le dessaisir de ce caractère extérieur, valable bien qu'usurpé, de définitif. Il est nécessaire d'obtenir, pour ce, deux jugements : un qui autorise à le remettre en cause, et un second qui l'anéantisse. Il y a, en effet, présomption, et la plus forte : *juris et de jure*, pour la chose jugée, cf. can. 1904, § 1.

On ne peut donc pas se contenter de dire à Mme X... : votre second mariage religieux est nul, séparez-vous..., etc. Ce second mariage a, lui aussi, les allures de la légitimité, et cette dernière prime au for externe. Il faut donc avertir cette personne que son devoir est de s'adresser au Supérieur qui verra les moyens à prendre pour détruire ces caractères de légitimité extérieure et de ce mariage et du dernier jugement, s'il juge devoir agir ainsi, et dans le cas, il n'y a pas de doute. Son action sera de provoquer un nouveau — mais véritable — jugement, dans lequel s'exercera, en toute sa rigueur et ses droits, la nécessité de la preuve des nouvelles assertions.

A qui s'adressera Mme X... ? A l'autorité qui a rendu, ou au nom de qui a été rendu le dernier jugement. Si la formule *en cour de Rome*, est exacte, elle s'adressera, comme le dit notre correspondant, « à ses juges romains », c'est-à-dire au S. Tribunal de la Rote, qui fera le nécessaire. Le S. Tribunal prendra certainement en considération cette dénonciation si particulière, qui offre forme de nouvel et singulier appel. Nul doute, en effet, qu'il n'y ait, dans le cas, juridiquement parlant, l'occasion d'appliquer le can. 1905. En présence d'une cause passée à l'état de chose jugée, ou équivalemment, et devant une sentence contre laquelle il ne peut y avoir à mettre en jeu, ni le remède ordinaire de l'appel régulier, ni le remède extraordinaire de la querelle en nullité, cf. can. 1892 et suivants, comme c'est incontestablement le cas, il faut introduire une demande en réintégrande, ou de circonscription devant la S. Rote Romaine. En règle générale, cf. can. 1906, la réintégrande peut être accordée seulement par le tribunal dont la sentence se trouve incriminée. Et si, dans le cas, — nous le disons pour être complet dans l'exposition du droit, car la chose serait tout à fait inouïe, — la S. Rote Romaine ne l'accordait pas, il faudrait s'adresser au Supr. S. Tribunal de la Signature Apostolique. Il y a, incontestablement, dans les faits de subornation de témoins dont s'accuse Mme X..., et très explicitement, le dol d'une partie (elle-même la demanderesse en nullité de mariage), contre l'autre partie (le mariage et sa validité), nettement spécifié au can. 1905, § 2, 3°, sans compter la raison d'ordre général à invoquer pour la cassation de la sentence. Sur attribution du doyen de la S. Rote Romaine le tour du S. Tribunal qui suit le tour qui a porté la sentence sera saisi et statuera. Un nouveau procès s'ouvrira ensuite, et qui se déroulera comme un procès d'appel. Il débutera vraisemblablement par l'envoi par la S. Rote Romaine, d'une commission rogatoire à l'effet de

recevoir judiciairement l'affirmation de la demanderesse prévaricatrice. Et tout cela devra être suivi de la déclaration en nullité — mais cette fois de façon bien plus simple — du second mariage religieux.

De s'adresser *à ses juges romains*, « et de s'en remettre à leur jugement ». Encore — et une troisième ! — une considération de notre correspondant qui nous donne à penser exactement comme les deux premières.

Et, en effet, si le cas est réel, il y a autre chose — et c'est une affaire grave — que d'attendre les résultats — en cours de Rome — de la dénonciation faite contre soi-même, de Mme X... C'est de mettre ordre à la conscience et à la vie religieuse de Mme X... Il va falloir régler sa situation au point de vue, par exemple, de la réception des sacrements, pénitence et eucharistie surtout.

Pour la pénitence, la question est assez simple. L'absolution peut — et même doit — être donnée à qui témoigne suffisamment contrition du péché commis et désir efficace de le réparer. Il y aura même, dans le cas de Mme X..., exécution de ce désir, puisque dénonciation aura été faite du vice judiciaire accompli, et de sa conséquence, abus du sacrement et sacrilège du pseudo nouveau mariage.

Mais il y aura une conséquence de la faute initiale, qui jusqu'à présent, subsiste, et qui ne saurait être écartée facilement, c'est l'état de concubinage, caché, mais réel au for interne, dans lequel vit la coupable. La difficulté vient ici d'une source double : d'une part, le second mariage tient, garde les apparences — et doit garder — les effets de la légitimité, au point de vue extérieur, tant qu'il ne sera pas déclaré nul ; mais il tient, d'autre part, extérieurement, dans la mauvaise foi, au for interne d'au moins l'un des deux mal mariés. Peut-il y avoir une séparation, en raison du public et en raison du pseudo-conjoint ? D'autre part, Mme X... ne tiendrait-elle pas, pour des raisons personnelles, à la nullité de ce second mariage ? Et dans ce cas — possible, nos lecteurs l'avoueront — ne devrait-on pas juger à la lumière de ces intentions, de la véracité de l'accusation qu'elle fait contre elle-même de la subornation des témoins ?

Nos lecteurs nous trouveront peut être assez subtil et très méfiant. Mais nous n'avons pas oublié la règle VIII dans le *Sexte :* « celui qui a été mauvais une fois, est toujours présumé mauvais ». *Toujours présumé mauvais*, ce serait évidemment exagéré, si les commentateurs les mieux appréciés, et le droit lui-même peut-on dire, ne reconnaissaient pas que la règle comporte des exceptions... Cependant, *celui qui a été mauvais une fois* — ou qui s'accuserait à tort d'avoir été mauvais, ce qui serait pire — *est toujours présumé mauvais...* cela nous ouvre bien des horizons, et des souvenirs aussi..., quelque chose comme le tableau de chasse dont nous parlons plus haut...

Et que dire, dans l'ordre d'idée du concubinage actuel de Mme X..., si son conjoint du premier mariage, celui qui a été indûment déclaré nul, a contracté lui aussi, fort de la chose jugée, cf. can. 1987, un second mariage religieux, et cela de bonne foi, ou non, car cette dernière supposition a pu, elle aussi se réaliser, s'il a connu la subornation des témoins ?...

D'autre part, et enfin, les faux témoins — car, d'après la teneur de la question, et d'après les vraisemblances judiciaires, cf. can. 1791, ils étaient au moins deux, et probablement davantage — ces faux témoins — ils l'ont bien prouvé — n'étaient pas... muets ! N'ont-ils pas, à nouveau, *parlé...* et cette fois, de la valeur de leur témoignage. On recule devant si peu de choses quand il s'agit d'attaquer l'Eglise relativement à sa façon de procéder dans les déclarations en nullité de mariage ! Est-il très certain, en conséquence, que ce second mariage religieux n'a pas été, et ne continue pas d'être, en quelques milieux du moins, un sujet de scandale ? Peut-on dire que tous croient bien les nouveaux conjoints dûment mariés ? Toutes considérations qui pourraient bien, pratiquement, influer sur la façon d'agir.

Ce sont là, du reste, circonstances qui ne peuvent être vérifiées que sur place, et dont la valeur pourrait modifier la façon de procéder, par exemple pour l'administration de l'Extrême Onction, ou l'admission aux funérailles ecclésiastiques éventuellement, ou l'administration de la sainte Eucharistie.

A. A.

Q. — L'évêque du diocèse de X. a confié son séminaire à des religieux. Pour leur faciliter les choses, il a donné au Supérieur des pouvoirs sous cette forme : « Je vous accorde pour les confessions... etc., les mêmes pouvoirs à l'égard des religieux de votre Congrégation, qu'a le vicaire général à l'égard des prêtres du diocèse ». Et ainsi le Supérieur qui a reçu les pouvoirs de confesser, les subdélègue à chaque professeur. Mais est-ce correct et ces professeurs confessent-ils validement ?

En d'autres termes : le can. 199, § 3 prévoit que la juridiction déléguée reçue de l'Ordinaire du lieu n'est subdélégable que *in singulis casibus*. Est-ce à dire que, en aucun cas, elle ne saurait être subdéléguée de façon permanente ? L'Ordinaire ne peut-il pas, en déléguant les pouvoirs de confesser, par exemple au P. Supérieur d'une communauté religieuse, lui permettre expressément de subdéléguer ces pouvoirs à titre permanent à ces religieux ?

Je soutiens cette interprétation qui me paraît seulement d'accord avec la pratique, et qui me semble avoir pour elle Vermeersch, *Epitome...*, et Prümmer, *Manuale...*, sans compter une affirmation commune de Vermeersch, *Epitome...* etc., et de Cappello, *De Pœnitentia...* On m'objecte le silence de De Meester, *Compendium...* etc, et surtout celui du Code. De plus, la formule des pouvoirs donnés par notre évêque au Supérieur tomba dernièrement sous les yeux d'un professeur de droit canon, qui nous dit : Votre Supérieur n'est évidemment pas vicaire général, et ne peut pas l'être, puisque religieux, dans le diocèse de X. ; il est donc délégué *ad universitatem negotiorum*, et ne peut donc déléguer, ou plutôt subdéléguer, que *in casibus singulis*. Cela nous étonna beaucoup. Mais impossible de nier que le P. Supérieur fût délégué *ad universitatem negotiorum* — seulement.

On chercha. On consulta. Pas moyen d'avoir une lumière franche. L'*Ami* pourrait-il nous éclairer ?

R. — L'*Ami* va vous éclairer très volontiers, très nettement, et très facilement.

L'exposé de la question et les arguments et critiques de tous les acteurs du drame constituent un tissu d'erreurs tant de fait que de droit, et de confusions. Cela a l'air fort savant, bien que nous n'ayons pas reproduit la discussion du texte des auteurs cités : mais tout cela constitue ce que l'on peut appeler *magni passus, sed extra viam.*

1° Il y a, en premier lieu, erreur de droit sur la possibilité, pour ceux qui ont reçu une délégation *ad universitatem negotiorum*, de subdéléguer, même simplement, *in singulis casibus* leur juridiction de confesseurs.

2° Il y a, en second lieu, erreur de droit sur la possibilité, en général, de subdéléguer, ou même au besoin de déléguer, la juridiction reçue personnellement pour la confession.

3° Il y a erreur d'interprétation du Code, et erreur dans le recours pour le point, au can. 199, §§ tant qu'il y en a, ce qui constitue à la fois une erreur de droit et une erreur de fait.

4° Il y a erreur de fait sur l'introduction dans la question, des auteurs cités.

5° Il y a erreur de fait sur la nature de la juridiction ou délégation accordée par l'Evêque du diocèse au Supérieur.

6° Il y a erreur de fait sur l'action même du Supérieur.

1. Il s'agit dans la question, du pouvoir de confesser et d'absoudre, ce qui est une juridiction pour le for interne sacramentel : « ces professeurs confessent-ils validement ? »

Voici donc un évêque, prélat ayant, au dessous du Pontife Romain, une juridiction ordinaire, et par conséquent visé au can. 199, § 3. Cet évêque accorde à un vicaire coopérateur — celui que nous appelons communément dans notre langue et nos habitudes françaises, un vicaire — les pouvoirs de confesser, soit uniquement dans la paroisse du curé dont il est le vicaire — car il est vicaire du curé, cf. can. 476, § 1, et non de la paroisse — soit dans tout le diocèse, peu importe pour la question présente. En même temps, il est spécifié, soit dans les statuts diocésains en général, soit dans l'acte de nomination du vicaire, qu'il est délégué dans la paroisse *ad universitatem negotiorum* ou *causarum*, cf. can. 476, § 5. Nous sommes donc bien dans le cas, et avec cette notion de la délégation *ad universitatem negotiorum* introduite par les commentateurs de notre correspondant, et qui permet bien de subdéléguer, mais seulement *in singulis casibus*, d'après le can. 199, § 3. Ce vicaire, si le raisonnement de notre correspondant et de ses commentateurs est exact, peut subdéléguer son autorisation de confesser, sa juridiction de confesseur, mais simplement dans des cas particuliers, chaque fois, *in singulis casibus*. Ainsi, il ne pourra pas, assurément, dire à tous les prêtres qu'il rencontrera, même approuvés pour la confession bien que sans la juridiction nécessaire : « Je vous subdélègue pour confesser d'une façon habituelle dans la paroisse ». Mais il leur dira correctement : « Je vous subdélègue ma juridiction de confesseur pour confesser dans la paroisse pour tel cas, la veille de telle fête, pour confesser un tel et une telle, futurs époux, etc. » Il subdélègue ainsi, *in singulis casibus*, la juridiction à lui déléguée par l'Ordinaire, et ces prêtres, d'autre part dépourvus de tout pouvoir de confesser, l'obtiennent par ce moyen.

Une telle assertion est évidemment fausse, et pas un de nos lecteurs n'y souscrit, notre correspondant moins que tout autre, nous le pensons bien. Mais cet exemple prouve que notre correspondant et le professeur consulté se trompent : un délégué *ad universitatem negotiorum* ne peut subdéléguer, même *in casibus singulis*, sa juridiction de confesseur.

2. Du reste, on doit dire, en général, que la juridiction déléguée, nécessaire pour la validité de la confession, et donnée par le seul Ordinaire du lieu pour les confessions qui sont faites dans le diocèse, cf. can. 874, § 1, est incommunicable. Elle ne peut pas être subdéléguée. Même lorsqu'elle est ordinaire, par exemple celle du curé, cf. can. 873, cette juridiction nécessaire à la validité de l'absolution, cf. can. 872, ne saurait être communiquée ou déléguée. Elle est incommunicable, par conséquent, même pour ceux qui ont reçu la délégation *ad universitatem causarum*. Seuls peuvent donner cette juridiction, ceux que le Code énumère aux can. 874 et 875, comme capables de la concéder. Du chanoine pénitencier, tant de l'église cathédrale que d'une église collégiale, à qui le droit accorde la juridiction ordinaire pour la confession, il est dit expressément qu'il ne peut pas la transmettre à son gré, cf. can. 401, § 1. Le curé lui-même, qui a cette juridiction ordinaire, les vicaires des curés, et tous autres prêtres délégués *ad universitatem causarum*, ne peuvent pas déléguer, ou subdéléguer, cette juridiction, à des prêtres même approuvés pour entendre les confessions. Ils ne peuvent pas, non plus, étendre cette juridiction, relativement aux lieux ou aux personnes, en faveur des prêtres qui l'ont reçue limitativement, conformément au can. 878, § 1. Ainsi en a décidé, le 16 octobre 1919 [1], la Commission pour l'interprétation du Code. Ils peuvent seulement recevoir spécialement de l'ordinaire du lieu, faculté particulière ou mandat d'accorder cette délégation.

Pour les curés et tous ceux qui, non énumérés aux can. 874 et 875, ont reçu cette juridiction de façon ordinaire, cette doctrine a beau paraître contraire au can. 199, § 1, et pour ceux qui n'ont cette juridiction que de façon déléguée, la doctrine paraît bien contraire au can. 199, § 3, qu'ils ne puissent pas la subdéléguer au moins *in singulis casibus*. Cependant il en est bien ainsi, la doctrine est certaine, dans le droit du Code tout comme dans le droit antérieur.

3. Il n'y a aucune utilité à ce que nous interprétions le can. 199. Mais ce que nous venons de dire montre clairement l'erreur que l'on commet, en droit et en fait, en l'introduisant dans la question. Il ne saurait, contre la doctrine de l'Eglise, permettre la délégation, même in *singulis casibus*, de la juridiction pour la confession, chez ceux qui ne sont pas nommés par les can. 874 et 875. Par conséquent, il ne saurait, non plus, être invoqué dans la question présente du Supérieur que l'on déclare déléguer, soit à titre habituel, soit même *in singulis casibus*, sa propre et personnelle juridiction de confesseur. Ne s'appliquant pas à cette juridiction spéciale, ce canon ni ne permet ni n'enlève quoique que soit, au Supérieur dont il s'agit. Laissons donc ce canon de côté.

4. Il est vain, et paradoxal, autant qu'erroné de recourir aux auteurs cités, Vermeersch, Prümmer,

[1] Voir *Acta Apostolicæ Sedis*, 1919, p. 477.